RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTÉRÉGIE

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE
LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION

PROGRAMME D'INTERVENTION VISANT LE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX ET LA RÉDUCTION DE LA PRÉVALENCE DE LA RHINITE ALLERGIQUE SAISONNIÈRE EN MONTÉRÉGIE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1998

Anne-Marie Goulet, M. Sc.
Agente de recherche

Elisabeth Masson, B. Sc.
Agente de planification et programmation

Module de santé environnementale

Janvier 1999

Ce document est disponible au Module de santé environnementale de la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie (514-928-6777 poste 5558).

106-06300/

RÉSUMÉ

Le *programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière*, élaboré en 1997 par la Direction de la santé publique et de l'évaluation de la Montérégie (DSPPÉ), s'est poursuivi en 1998 et de nombreuses activités ont été réalisées.

En 1998, 32 municipalités ont participé aux sessions de formation dispensées par la DSPPÉ dans les 15 MRC du territoire montérégien. Parmi ces dernières, 15 nouvelles municipalités ont été sensibilisées à la problématique de l'herbe à poux. Combiné aux formations de 1997, un total de 89 municipalités ont été formées jusqu'à maintenant, représentant 67 % de la population de la Montérégie. À ce nombre s'ajoutent sept municipalités qui ont elles-mêmes formé leurs employés. Un outil didactique, la trousse de formation sur l'herbe à poux, a été produit par la DSPPÉ dans le but de favoriser la prise en charge de la formation par les partenaires.

Considéré comme un bon outil de liaison entre les partenaires, le bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE a été diffusé à plus de 220 intervenants en 1998, comparativement à 100 en 1997, grâce à la collaboration des responsables de dossier qui ont identifié des élus et des employés municipaux ainsi que des organismes communautaires et environnementaux potentiellement intéressés à recevoir le bulletin.

Le support technique offert aux partenaires municipaux et aux organismes tant pour l'organisation d'activités visant la sensibilisation de la population que pour une participation nombreuse à ces activités semble être un volet utile et nécessaire si on en juge d'après les nombreuses (56) demandes d'information reçues à la DSPPÉ et l'appréciation du matériel distribué. On observe un changement quant aux types d'activités de promotion réalisées par les municipalités, soit le remplacement des journées d'arrachage au profit de kiosques d'information tenus dans différents lieux publics. Des communiqués de presse pour les médias ont été produits et 30 municipalités les ont repris pour parution dans leur bulletin municipal.

D'après un sondage réalisé en septembre 1998 auprès des partenaires concernant les méthodes de contrôle utilisées par les municipalités, seulement 40 % des routes sont fauchées avant la maturité des fleurs mâles de l'herbe à poux. De plus, 43 % des règlements municipaux précisent une ou des dates d'application adéquates pour un contrôle efficace de l'herbe à poux. Afin de corriger la situation et favoriser l'application d'un règlement de façon efficace pour le contrôle de l'herbe à poux, la DSPPÉ a fait connaître aux partenaires municipaux le règlement et les avis utilisés avec succès depuis trois ans par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

La compilation d'un questionnaire envoyé aux grands propriétaires terriens (CP, HQ, MTQ) a révélé que le niveau de connaissance et les pratiques concernant le contrôle de l'herbe à poux varient d'une organisation à l'autre mais également au sein d'une même organisation. Il serait

opportun de sensibiliser et inciter ces propriétaires à des pratiques efficaces puisqu'ils sont souvent des modèles auprès des municipalités.

En dernier lieu, la DSPPÉ a procédé à un sondage afin de mieux cerner les besoins des partenaires concernant le mécanisme de concertation à mettre en place pour solutionner le problème de l'herbe à poux en Montérégie.

Le bilan de l'année 1998 fait état de l'importance de maintenir le support aux interventions des partenaires et d'élaborer des outils efficaces pour faciliter la prise en charge de la problématique par les partenaires. La promotion du dossier de l'herbe à poux doit être maintenue et devra cibler un éventail de partenaires plus large au sein de la communauté. Pour ce faire, la DSPPÉ entend accentuer son intervention en soutenant la mise en place d'un mécanisme de concertation interpellant les principaux acteurs de la scène régionale.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES i

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX iii

1. INTRODUCTION 1

1.1 OBJECTIFS DU PROGRAMME D'INTERVENTION EN 1998 1

1.2 MOBILISATION DES PARTENAIRES 2

1.2.1 Recommandations 4

2. ACTIVITÉS DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES 5

2.1 RÉUNION DE TRAVAIL AVEC LES RESPONSABLES DE DOSSIER PARTENAIRES EN 1997 5

2.1.1 Objectifs 5

2.1.2 Participation 6

2.1.3 Recommandations 7

2.2 DISTRIBUTION DES DOCUMENTS PRODUITS SUITE À LA PREMIÈRE ANNÉE DE RÉALISATION DU PROGRAMME 8

2.3 RÉALISATION D'UNE TROUSSE DE FORMATION SUR L'HERBE À POUX 10

2.3.1 Recommandations 10

2.4 FORMATION DU PERSONNEL MUNICIPAL ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION 11

2.4.1 Objectifs 11

2.4.2 Participation 13

2.4.3 Recommandations 17

2.5 MÉCANISMES D'ÉCHANGE D'EXPERTISES 18

2.5.1 Recommandations 19

3. ACTIVITÉS DE PROMOTION AUPRÈS DE LA POPULATION 21

3.1 OUTILS D'INFORMATION GRAND PUBLIC 21

3.2 ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES 21

3.3 DEMANDES D'INFORMATION DE LA PART DES MUNICIPALITÉS ET AUTRES ORGANISMES 23

3.4 RECOMMANDATIONS 24

4. PORTRAIT DU CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX EN MONTÉRÉGIE 25

4.1 UTILISATION D'OUTILS RÉGLEMENTAIRES 25
4.2 STRATÉGIE UTILISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION SUR L'HERBE À POUX 27
4.3 UTILISATION DE MÉTHODES DE CONTRÔLE SUR LE TERRAIN 28
4.4 RECOMMANDATIONS 29

5. BILAN DES INTERVENTIONS DES GRANDS PROPRIÉTAIRES TERRIENS DE LA MONTÉRÉGIE (AUTRES QUE MUNICIPAUX) SUITE À UN QUESTIONNAIRE POSTAL 31

5.1 CANADIEN PACIFIQUE (CP) 31
5.2 HYDRO-QUÉBEC (HQ) 31
5.3 MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC - DIRECTION DE L'EST-DE-LA-MONTÉRÉGIE (MTQ) 32
5.4 MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC - DIRECTION DE L'OUEST-DE-LA-MONTÉRÉGIE (MTQ) 33
5.5 RECOMMANDATIONS 33

6. MÉCANISME DE CONCERTATION 35

7. CONCLUSION 37

RÉFÉRENCES 41

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 FORMULAIRE-RÉPONSE PRÉSENTANT LES ACTIVITÉS 1998 DU PROGRAMME ENVOYÉ AUX PARTENAIRES MUNICIPAUX À L'ÉTAPE DE LA MOBILISATION (AVRIL-MAI) 43

ANNEXE 2 FICHE EXPLICATIVE ET BON DE COMMANDE POUR LA TROUSSE DE FORMATION HERBE À POUX 47

ANNEXE 3 NUMÉROS 1998 DU BULLETIN HERBE À POUX FLASH MONTÉRÉGIE 51

ANNEXE 4 SONDAGE ENVOYÉ AUX PARTENAIRES MUNICIPAUX POUR CONNAÎTRE LE BILAN DE LEURS ACTIONS CONCERNANT LE DOSSIER HERBE À POUX EN 1998 53

ANNEXE 5 ARTICLES SUR L'HERBE À POUX PARUS EN 1998 DANS DIVERSES REVUES 57

ANNEXE 6 COMMUNIQUÉS DE PRESSE ENVOYÉS AUX HEBDOMADAIRES RÉGIONAUX DE LA MONTÉRÉGIE EN 1998 65

ANNEXE 7 BILAN DE LA DIFFUSION DES OUTILS D'INFORMATION - 1998 81

ANNEXE 8 RÈGLEMENT ET AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL UTILISÉS POUR CONTRÔLER L'HERBE À POUX SUR LES TERRAINS VACANTS 85

ANNEXE 9 MÉMO SUR LE FAUCHAGE ENVOYÉ AUX PARTENAIRES MUNICIPAUX EN JUILLET 1998 91

ANNEXE 10 QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX GRANDS PROPRIÉTAIRES TERRIENS (CN, CP, HQ, MTQ) À L'AUTOMNE 1997 95

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

FIGURE 1 PROFIL DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS DU PERSONNEL MUNICIPAL ET DE LA POPULATION 17

TABLEAU 1 RÉSULTATS DE LA MOBILISATION RÉALISÉE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS PARTENAIRES EN AVRIL ET MAI 1998 3

TABLEAU 2 PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS PAR SOUS-RÉGION ET PAR MRC AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL 7

TABLEAU 3 LISTE DES INTERVENANTS AYANT REÇU DES DOCUMENTS PRODUITS SUITE À LA PREMIÈRE ANNÉE DE RÉALISATION DU PROGRAMME SUR L'HERBE À POUX 9

TABLEAU 4 COUVERTURE MÉDIATIQUE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE SUR L'HERBE À POUX EN MONTÉRÉGIE 12

TABLEAU 5 PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS AUX FORMATIONS PAR SOUS-RÉGION ET PAR MRC 14

TABLEAU 6 NIVEAU DE PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS, DES MRC ET DE LA POPULATION AUX ACTIVITÉS DE FORMATION 15

TABLEAU 7 LES ÉVÉNEMENTS PROMOTIONNELS ET DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION RÉALISÉS PAR LES MUNICIPALITÉS EN 1998 22

TABLEAU 8 UTILISATION D'OUTILS RÉGLEMENTAIRES POUR LE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE LA MONTÉRÉGIE 26

1. INTRODUCTION

Créé en 1997 par le module de Santé environnementale de la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie (DSPPÉ), le *programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière en Montérégie* a suscité un vif intérêt de la part des municipalités et la première année de réalisation s'est avérée un franc succès. Aussi, ce programme de la DSPrÉ s'est poursuivi en 1998 et ce rapport présente les résultats des différentes activités réalisées dans le cadre de cette deuxième année consécutive

1.1 Objectifs du programme d'intervention en 1998

Les objectifs pour 1998 ont dérivé des recommandations définies dans le Rapport d'activités 1997 (Masson et Grignon 1998), ce document étant le bilan des réalisations de la première année de la mise en oeuvre du programme.

Ainsi, les objectifs pour l'année 1998 étaient de:

- ◊ informer les partenaires des résultats du programme, notamment quant aux données de l'infestation des milieux les concernant en organisant des réunions de travail;
- ◊ distribuer les documents produits à la suite de la première année de réalisation du programme aux intervenants interpellés par la problématique de l'herbe à poux;
- ◊ assurer la diffusion des connaissances actuellement disponibles sur le contrôle de l'herbe à poux auprès des partenaires municipaux entre autres, par le biais d'outils didactiques afin de consolider la prise en charge de la formation par les partenaires;
- ◊ favoriser l'échange d'expertise entre les partenaires du programme afin de pallier aux différentes contraintes techniques ou économiques auxquelles plusieurs partenaires peuvent être individuellement confrontés;

- ◊ promouvoir la prise en charge de la problématique de l'herbe à poux par les partenaires en les supportant dans la mise en place d'activités de promotion auprès de la population;
- ◊ encourager l'application d'une réglementation appropriée comme une intervention complémentaire aux efforts déployés par les partenaires afin d'exercer un contrôle efficace de l'herbe à poux;
- ◊ dresser le bilan des interventions des grand propriétaires terriens (autres que municipaux) quant au contrôle des mauvaises herbes, particulièrement celui de l'herbe à poux, afin de consolider le portrait de situation de l'infestation de la plante en Montérégie;
- ◊ consulter les partenaires quant au mécanisme de concertation à mettre en place pour solutionner le problème de l'herbe à poux en Montérégie.

Afin d'atteindre ces objectifs, une agente de recherche s'est jointe à l'équipe permanente de la DSPPÉ.

1.2 Mobilisation des partenaires

La DSPPÉ a continué en 1998 de privilégier une intervention soutenue auprès des municipalités participant au programme en 1997 afin de solidifier les acquis et créer un effet d'entraînement auprès des autres municipalités de la Montérégie. C'est pourquoi la stratégie de mobilisation s'est d'abord dirigée vers les partenaires municipaux de 1997. Au début d'avril, par le biais d'une lettre adressée aux responsables du dossier de l'herbe à poux identifiés l'an dernier, la DSPPÉ a présenté les activités 1998 du programme aux 102 municipalités partenaires. À l'aide d'une grille d'activités (Annexe 1), les municipalités ont pu facilement identifier leurs intérêts quant aux différentes activités du programme.

Au terme d'une relance réalisée au mois de mai qui marqua la fin de cette étape de mobilisation des partenaires du milieu municipal, 64 (63 %) municipalités partenaires du programme en 1997 ont répondu parmi lesquelles 55 ont signifié leur intérêt à l'une ou l'autre des activités du programme d'intervention. Le Tableau 1 présente les résultats de cette mobilisation auprès des

municipalités en identifiant l'intérêt initialement manifesté pour l'une ou l'autre des activités du programme.

Tableau 1 Résultats de la mobilisation réalisée auprès des municipalités partenaires en avril et mai 1998

TAUX DE RÉPONSE	*NIVEAU D'INTÉRÊT POUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME (%)*			
Sous-région (% municipalités)	***Réunion de travail***	***Formation du personnel municipal dispensée par***		***Activités de promotion***
MRC (nb municipalités)		*municipalité*	*DSPPÉ*	
Appalaches - Cantons-de-l'Est (57 %)				
Acton (1)	0	0	100	100
Brome-Missisquoi (3)	66	33	67	67
La Haute-Yamaska (4)	75	0	50	50
Bas-Richelieu-Yamaska (87 %)				
Le Bas-Richelieu (4)	100	25	50	100
Les Maskoutains (7)	43	14	29	71
La Vallée-du-Richelieu (9)	67	33	22	78
Haut-Richelieu (47 %)				
Le Haut-Richelieu (4)	75	25	25	75
Les Jardins-de-Napierville (2)	50	0	0	50
Rouville (3)	100	0	33	66
Rive-Sud (67 %)				
Champlain (4)	100	50	0	75
Lajemmerais (6)	50	33	17	83
Roussillon (4)	75	0	50	75
Suroît (52 %)				
Beauharnois-Salaberry (7)	57	14	43	71
Le Haut-Saint-Laurent (3)	33	0	66	33
Vaudreuil-Soulanges (3)	33	66	33	100
Montérégie (63 %)				

Il est à remarquer que le taux de réponse varie d'une sous-région à une autre, le Bas-Richelieu - Yamaska ayant répondu le plus fortement au questionnaire où 87 % des municipalités se sont manifestées. Toutes les MRC, à l'exception de celle d'Acton, ont démontré un intérêt pour les réunions de travail. L'intérêt pour les formations a diminué comparativement à l'année

municipalités en identifiant l'intérêt initialement manifesté pour l'une ou l'autre des activités du programme.

Tableau 1 Résultats de la mobilisation réalisée auprès des municipalités partenaires en avril et mai 1998

TAUX DE RÉPONSE	*NIVEAU D'INTÉRÊT POUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME (%)*			
Sous-région (% municipalités)	***Réunion de travail***	***Formation du personnel municipal dispensée par***		***Activités de promotion***
MRC (nb municipalités)		*municipalité*	*DSPPÉ*	
Appalaches - Cantons-de-l'Est (57 %)				
Acton (1)	0	0	100	100
Brome-Missisquoi (3)	66	33	67	67
La Haute-Yamaska (4)	75	0	50	50
Bas-Richelieu-Yamaska (87 %)				
Le Bas-Richelieu (4)	100	25	50	100
Les Maskoutains (7)	43	14	29	71
La Vallée-du-Richelieu (9)	67	33	22	78
Haut-Richelieu (47 %)				
Le Haut-Richelieu (4)	75	25	25	75
Les Jardins-de-Napierville (2)	50	0	0	50
Rouville (3)	100	0	33	66
Rive-Sud (67 %)				
Champlain (4)	100	50	0	75
Lajemmerais (6)	50	33	17	83
Roussillon (4)	75	0	50	75
Suroît (52 %)				
Beauharnois-Salaberry (7)	57	14	43	71
Le Haut-Saint-Laurent (3)	33	0	66	33
Vaudreuil-Soulanges (3)	33	66	33	100
Montérégie (63 %)	64 %	22 %	34 %	73 %

Il est à remarquer que le taux de réponse varie d'une sous-région à une autre, le Bas-Richelieu - Yamaska ayant répondu le plus fortement au questionnaire où 87 % des municipalités se sont manifestées. Toutes les MRC, à l'exception de celle d'Acton, ont démontré un intérêt pour les réunions de travail. L'intérêt pour les formations a diminué comparativement à l'année

précédente (Masson et Grignon 1998); le fait que plusieurs municipalités aient déjà formé leur personnel l'an dernier et que les formations se soient déroulées à l'extérieur des locaux des municipalités peut avoir eu un impact sur le niveau d'intérêt. Toutefois, la majorité des municipalités préfère que ce soit la DSPPÉ qui forme le personnel municipal et non la municipalité elle-même. Par ailleurs, les activités de promotion ont suscité un plus grand intérêt que l'an dernier, cependant certaines municipalités ont spécifié qu'elles avaient suffisamment de matériel promotionnel puisqu'un surplus de dépliants et/ou d'affiches de 1997 était toujours disponible.

1.2.1 Recommandations

L'étape de mobilisation est très importante dans la mesure où elle est l'élément déclencheur d'une nouvelle année de réalisations. Pour ce faire, elle se veut motivante et intéressante pour les partenaires municipaux. En 1998, la mobilisation a été plus ardue qu'en 1997 et a nécessité de nombreux rappels. Plusieurs explications peuvent être invoquées, notamment le contexte défavorable de l'hiver 1998 (crise du verglas, augmentation des responsabilités des municipalités, coupures budgétaires) jumelé au fait que le dossier «herbe à poux» ne bénéficiait plus de l'aspect nouveauté comparé à l'an dernier. De plus, la sollicitation de la DSPPÉ a débuté tardivement au printemps 1998 tandis qu'elle avait été effectuée entre janvier et mars 1997. Nous devons faire preuve de nouveauté pour maintenir l'intérêt des partenaires municipaux dans le programme visant le contrôle de l'herbe à poux en Montérégie tout en débutant la période de mobilisation à l'hiver.

2. ACTIVITÉS DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES

En 1998, dans le cadre du programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux, la diffusion des connaissances a pris diverses formes:

- ◊ réunions de travail avec les responsables municipaux partenaires du programme en 1997;
- ◊ réalisation d'une trousse de formation sur l'herbe à poux;
- ◊ formation du personnel municipal et sensibilisation de la population;
- ◊ échange d'expertises entre les partenaires.

2.1 Réunion de travail avec les responsables de dossier partenaires en 1997

2.1.1 Objectifs

L'objectif de ces réunions d'une demi-journée était de présenter le *Rapport d'activités 1997*, rendu public en avril 1998, notamment les résultats du portrait de situation réalisé conjointement avec les municipalités. Nous avons également cru important d'échanger sur les besoins et les attentes des partenaires quant au programme du contrôle de l'herbe à poux en Montérégie.

Les objectifs spécifiques de ces réunions étaient de présenter et de susciter la discussion sur les points suivants:

- ◊ le contenu du *Rapport d'activités 1997* dont les résultats des activités de formation, de promotion grand public et le portrait de situation;
- ◊ les activités 1998 dans le cadre du programme de la DSPPÉ; les partenaires ont été invités à présenter leurs propres activités prévues pour cette année;
- ◊ la nécessité de mettre en place un mécanisme de concertation sectorielle ou multisectorielle sur la problématique de l'herbe à poux en Montérégie. Rappelons qu'en 1997, plus de 50 %

des municipalités participantes (97) avaient manifesté un intérêt pour une éventuelle table de concertation régionale sur ce sujet.

2.1.2 Participation

Afin de favoriser un climat propice aux échanges, trois réunions de travail ont été organisées pour les cinq sous-régions. Les réunions se sont déroulées à Longueuil dans les locaux de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie les 1er, 3 et 11 juin 1998. La première regroupait les municipalités de la sous-région Bas-Richelieu-Yamaska, la seconde, les sous-régions Appalaches - Cantons de l'Est et Haut-Richelieu, et la troisième les sous-régions Rive-Sud et Suroît.

À l'étape de la mobilisation, 41 (64 %) municipalités partenaires avaient signifié un intérêt à participer à la réunion de travail. Toutefois, seulement 39 % (16/41) d'entre elles se sont présentées dont aucune de la sous-région Haut-Richelieu. Le Tableau 2 présente la participation par sous-région et par MRC aux réunions de travail.

Tableau 2 Participation des municipalités par sous-région et par MRC aux réunions de travail

SOUS-RÉGION / *MRC*	*MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES*
APPALACHES - CANTONS DE L'EST	
La Haute-Yamaska	Waterloo, Canton de Granby
BAS-RICHELIEU - YAMASKA	
Le Bas-Richelieu	Saint-Aimé
Les Maskoutains	Saint-Valérien de Milton, Saint-Bernard-Partie-Sud, Beleoil
La Vallée-du-Richelieu	Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Basile-le-Grand
RIVE-SUD	
Champlain	Brossard, Lemoyne, Saint-Lambert
Lajemmerais	Sainte-Julie
Roussillon	Châteauguay, Sainte-Catherine, Mercier
SUROÎT	
Beauharnois-Salaberry	Saint-Urbain-Premier
MONTÉRÉGIE	

En plus des responsables de dossiers des municipalités, il est à noter que deux représentantes du comité d'embellissement de Saint-Aimé et qu'une représentante du groupe environnemental Nature-Action Québec ont assisté à la réunion de la sous-région Bas-Richelieu - Yamaska. Au total, 20 personnes ont assisté aux trois réunions de travail.

2.1.3 Recommandations

Plusieurs raisons peuvent expliquer le faible taux de participation à ces réunions. Le contexte, la période de mobilisation et l'approche utilisée n'ont pas été favorables, notamment en présentant deux activités qui se ressemblent (la réunion de travail et la formation du personnel municipal) et

Tableau 2 Participation des municipalités par sous-région et par MRC aux réunions de travail

SOUS-RÉGION / *MRC*	*MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES*
APPALACHES - CANTONS-DE-L'EST	2
La Haute-Yamaska	Waterloo, Canton de Granby
BAS-RICHELIEU - YAMASKA	6
Le Bas-Richelieu	Saint-Aimé
Les Maskoutains	Saint-Valérien de Milton, Saint-Bernard-Partie-Sud, Beleoil
La Vallée-du-Richelieu	Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Basile-le-Grand
RIVE-SUD	6
Champlain	Brossard, Lemoyne, Saint-Lambert
Lajemmerais	Sainte-Julie
Roussillon	Châteauguay, Sainte-Catherine, Mercier
SUROÎT	1
Beauharnois-Salaberry	Saint-Urbain-Premier
MONTÉRÉGIE	15

En plus des responsables de dossiers des municipalités, il est à noter que deux représentantes du comité d'embellissement de Saint-Aimé et qu'une représentante du groupe environnemental Nature-Action Québec ont assisté à la réunion de la sous-région Bas-Richelieu - Yamaska. Au total, 20 personnes ont assisté aux trois réunions de travail.

2.1.3 Recommandations

Plusieurs raisons peuvent expliquer le faible taux de participation à ces réunions. Le contexte, la période de mobilisation et l'approche utilisée n'ont pas été favorables, notamment en présentant deux activités qui se ressemblent (la réunion de travail et la formation du personnel municipal) et

ce, dans un court intervalle de temps. D'abord, le terme «réunion de travail» devrait être modifié pour épargner les partenaires et encourager leur participation. De plus, pour éviter toute confusion entre les activités, celles-ci doivent donc être annoncées séparément ou encore dès l'hiver. Pour favoriser la participation des partenaires, particulièrement pour les municipalités où le nombre d'employés est restreint, les réunions doivent être organisées très tôt au printemps.

Néanmoins, d'après les commentaires reçus des participants, les réunions de travail ont été appréciées au point où un consensus s'est dégagé sur le besoin de se rencontrer une à deux fois par année pour échanger et assurer un suivi sur la problématique de l'herbe à poux.

2.2 Distribution des documents produits suite à la première année de réalisation du programme

Trois documents, rendus publics en juin 1998, dressent le bilan de la première année de mise en oeuvre du programme. D'abord, le ***Rapport d'activités 1997*** présente, de façon exhaustive, la stratégie déployée pour la mobilisation des partenaires, les résultats détaillés des différentes activités ainsi que la méthodologie employée pour la réalisation du portrait de situation de l'infestation du territoire par l'herbe à poux (sur le terrain ainsi que pour le traitement et l'analyse des données). Le ***Rapport synthèse*** présente, de façon succincte, les résultats des différentes activités, notamment celles liées à la formation des partenaires, à la promotion auprès de la population et le bilan des résultats du portrait de situation de l'infestation par l'herbe à poux. Finalement, les 5 cahiers d'***Annexes***, un par sous-région, détaillent les résultats de tous les terrains échantillonnés lors du portrait de situation pour les 80 municipalités participant au programme.

Ces documents ont été transmis aux responsables municipaux partenaires du programme en 1997. Pour inciter la participation des autres municipalités de la Montérégie, les maires ont reçu le résumé du *Rapport d'activités 1997* ainsi qu'un bon de commande expliquant le contenu de

chaque document. Les propriétaires de grands terrains ont reçu ces documents afin qu'ils soient informés des données de l'infestation les concernant. Au total, 56 *Rapport d'activités 1997*, 140 *Rapport synthèse* et 186 cahiers d'*Annexes*, toutes les sous-régions confondues, ont été envoyés aux différents intervenants interpellés par la problématique de l'herbe à poux (Tableau 3).

Tableau 3 Liste des intervenants ayant reçu des documents produits suite à la première année de réalisation du programme sur l'herbe à poux.

Intervenants	*Rapport d'activités 1997*	Résumé du *Rapport d'activités 1997*	*Rapport synthèse*	Cahier d'*Annexes*
Participants aux réunions de travail	20	-	20	20
Partenaires du programme en 1997 (absent lors des réunions de travail)	-	-	86	86
Préfets	-	-	15	-
Aménagistes des MRC	17	-	17	17
Maires des municipalités non-partenaires en 1997	-	116	-	-
CLSC	3	-	-	3
Grands propriétaires terriens (CN, CP, HQ, MTQ)	7	-	-	35 (7 x 5 cahiers)
Expert	1	-	-	5 (1 x 5 cahiers)
Agents de terrain en 1997	5	-	-	5
Agronome en 1997	1	-	-	5 (1 x 5 cahiers)
Centres de documentation (RRSSS et DSPPÉ)	2	-	2	10 (2 x 5 cahiers)
Total	**56**	**116**	**140**	**186**

2.3 Réalisation d'une trousse de formation sur l'herbe à poux

Pour favoriser la prise en charge du dossier herbe à poux par les municipalités, notamment en formant elles-mêmes leurs employés, un outil didactique a été mis à leur disposition. Ainsi, le module Santé au travail en collaboration avec celui de Santé environnementale a produit une trousse de formation qui comprend un cahier d'animation (19 pages) accessible pour tous mettant en parallèle les objectifs de chaque thème traité, les notes à présenter et le matériel visuel s'y rattachant (11 acétates et quatre photographies couleurs). L'utilisation de cet outil offre la possibilité à l'employeur d'assurer une formation de ses employés au moment jugé opportun et ce, à peu de frais en évitant les déplacements, tout en permettant à l'animateur d'adapter la formation aux besoins des participants.

La promotion de la trousse de formation a été faite par le biais du bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE, du Bulletin d'information en santé environnementale (BISE) et auprès des 216 municipalités de la Montérégie par l'envoi d'une fiche explicative et d'un bon de commande (Annexe 2).

En date du 30 septembre 1998, 13 trousses ont été distribuée gracieusement, une a été prêtée à une entreprise privée et deux ont été vendues à des municipalités non-partenaires.

2.3.1 Recommandations

D'après les commentaires reçus des premiers utilisateurs de la trousse, l'outil est claire et facile d'utilisation. La promotion de la trousse doit être élargie et débutée plus tôt en saison au cours des prochaines années.

2.4 Formation du personnel municipal et sensibilisation de la population

2.4.1 Objectifs

L'objectif général d'une formation sur l'herbe à poux est de sensibiliser le personnel municipal et la population à la problématique afin de les impliquer comme partenaires dans l'atteinte de l'objectif du contrôle de la plante sur leur territoire.

La formation destinée au personnel municipal et à la population comprend trois objectifs spécifiques:

- ◊ l'identification de la plante (caractéristiques, cycle vital, habitat);
- ◊ les symptômes et les façons de soulager l'allergie;
- ◊ le contrôle de l'herbe à poux.

Une invitation adressée au maire, inspecteur, urbaniste, directeurs des travaux publics et des loisirs a été transmise à toutes les municipalités de la Montérégie les convoquant à l'une des 15 sessions de formation sur la problématique de l'herbe à poux données par la DSPPÉ.

Cette année, en plus des employés municipaux, la population a également été invitée à assister aux formations. Nous croyons que la diffusion des connaissances auprès de la population est nécessaire dans l'optique où celle-ci peut être un important partenaire dans l'identification de secteurs infestés par cette plante et dans la mise en place de moyens de pression auprès des municipalités pour qu'éventuellement, des mesures de contrôle efficaces soient entreprises. Afin de rejoindre la population, un court communiqué de presse a été envoyé (Annexe 6) dans tous les hebdomadaires régionaux correspondant au territoire couvert par la MRC. Dans le même ordre d'idée, l'invitation a été envoyée à la trentaine de sociétés d'horticulture de la Montérégie membres de la Fédération des sociétés d'horticulture du Québec.

L'envoi du communiqué de presse concernant les formations dans les médias régionaux a suscité un intérêt certain, cependant aucune revue de presse exhaustive n'a été réalisée. Nous avons toutefois recensé quatre publications dans les journaux dont une suite à une entrevue; une entrevue radiodiffusée a également été accordée pour une chaîne communautaire (Tableau 4).

Tableau 4 Couverture médiatique des communiqués de presse sur l'herbe à poux en Montérégie

Communiqués	Journaux (Q, H, M *)	Date de parution	Entrevues pour média écrits (Q, H, M *)	Date de parution	Entrevues radiophoniques (chaîne, émission)	Date
Pour annoncer les formations dans les MRC: ***"Une formation pour venir à bout de l'herbe à poux"***	Le Courrier du Sud (H)	7 juin			Radio communautaire Longueuil (CHAA MF)	10 juin
	Le Richelieu (H)	7 juin				
	Le Journal de Chambly (H)	30 juin	La Voix de l'Est (Q)	07 juil.		
1re communiqué : ***"Peut-on empêcher l'implantation de l'herbe à poux?"***	Saint-Mathieu-de-Beloeil (M)	juin				
	L'Oeil régional (H)	6 juin				
	Le Richelieu (H)	7 juin				
	Le Journal de Chambly (H)	9 juin				
2e communiqué : ***"Herbe à poux : bien identifier pour en venir à bout"***	Richelieu Dimanche (H)	12 juil.	Le Journal de Saint-Bruno (H)	27 juin		
			Le Canada Français (H)	22 juil.		
3e communiqué : ***"Symptômes d'allergie... ATCHOUM! Que faire pour les contrôler?"***	Le Courrier régional de Saint-Hyacinthe (H)	25 juil.				
4e communiqué : ***"Prêt pour l'an prochain: ensemencez"***	L'Echo de Saint-Bruno (M)	sept.				
	Le Richelieu (H)	4 oct.				
Portrait de situation montérégien ***"Où se trouve l'herbe à poux?...."***	Le Journal de Chambly (H)	1er sept				
	Le Magazine (H)	20 août				
	La Terre de chez nous (H)	27 août				

* (Q = quotidien, H = hebdomadaire, M = municipal)

2.4.2 Participation

En 1998, les formations n'ont pu se dérouler directement dans les municipalités puisqu'une seule employée de la DSPPÉ était affectée à ce rôle. Les sessions de formation ont donc été organisées dans les locaux de chacune des 15 MRC de la Montérégie entre le 15 juin et le 9 juillet 1998; le personnel des MRC a été invité à se joindre aux formations.

Trente-deux (32) municipalités ont participé à l'une ou l'autre des sessions de formation, ce qui représente 15 % des municipalités montérégiennes. Parmi ces dernières, 15 nouvelles municipalités (12 % de la population) ont fait former leur personnel en 1998 (Tableau 5); elles sont donc devenues de nouveaux partenaires du programme. Combiné aux formations de 1997, un total de 89 municipalités ont été formées jusqu'à maintenant, représentant 67 % de la population de la Montérégie.

Tableau 5 Participation des municipalités aux formations par sous-région et par MRC.

SOUS-RÉGION / *MRC*	*MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES*	*MUNICIPALITÉS NOUVELLEMENT FORMÉES EN 1998*
APPALACHES - CANTONS-DE-L'EST		
Acton	Acton,	
	Saint-André-d'Acton,	X
	Village Roxton Falls	X
Brome-Missisquoi	Rainville	
La Haute-Yamaska	Saint-Alphonse	X
BAS-RICHELIEU - YAMASKA		
Le Bas-Richelieu	Massueville,	X
	Sainte-Anne-de-Sorel	
	Saint-Robert,	X
	Saint-Roch-sur-Richelieu,	X
	Sainte-Victoire-de-Sorel	X
Les Maskoutains	Saint-Barnabé-Sud,	X
	Saint-Simon,	X
	Saint-Damase,	
	Village Sainte-Rosalie	
La Vallée-du-Richelieu	Beloeil,	
	Chambly,	
	McMasterville	
HAUT-RICHELIEU		
Le Haut-Richelieu	Iberville	
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X
	Saint-Luc	
Les Jardins-de-Napierville	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	
	Saint-Rémi	X
Rouville	Sainte-Angèle-de-Monnoir	
RIVE-SUD		
Champlain	Longueuil	X
Lajemmerais	Saint-Amable	
SUROÎT		
Beauharnois-Salaberry	Beauharnois	
	Grande-Île	
Haut-Saint-Laurent	Saint-Malachie-d'Ormstown	X
Vaudreuil-Soulanges	Pincourt	
	Sainte-Justine-de-Newton	X
	Sainte-Marthe	
	Vaudreuil-sur-le-Lac	X
MONTÉRÉGIE		

En plus des 32 municipalités formées par la DSPPÉ, s'ajoutent sept municipalités qui ont elles-mêmes formé 62 de leurs employés, la ville de Brossard ayant utilisé pour ce faire la trousse de formation sur l'herbe à poux de la DSPPÉ.

Le Tableau 6 présente, par territoire sous-régional, la participation détaillée des 67 participants présents aux sessions de formation dispensées par la DSPPÉ.

Tableau 6 Niveau de participation des municipalités, des MRC et de la population à l'activité de formation

SOUS-RÉGION / *MRC*	*MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (%)*	*PERSONNEL MUNICIPAL FORMÉ*	*PERSONNEL DES MRC FORMÉ*	*CITOYENS FORMÉS*
APPALACHES / CANTONS DE L'EST				
Acton	3 (30 %)	3	1	0
Brome-Missisquoi	1 (4 %)	1	1	2
La Haute-Yamaska	1 (9 %)	1	0	2
BAS-RICHELIEU-YAMASKA				
Le Bas-Richelieu	5 (33 %)	5	0	4
Les Maskoutains	4 (17 %)	4	1	0
La Vallée-du-Richelieu	3 (21 %)	9	0	1
HAUT-RICHELIEU				
Le Haut-Richelieu	3 (15 %)	3	1	0
Les Jardins-de-Napierville	2 (18 %)	2	1	0
Rouville	1 (7 %)	1	1	10
RIVE-SUD				
Champlain	1 (17 %)	1	1	0
Lajemmerais	1 (14 %)	1	1	0
Roussillon	0	0	0	1
SUROÎT				
Beauharnois-Salaberry	2 (17 %)	2	0	0
Le Haut-Saint-Laurent	1 (7 %)	1	1	0
Vaudreuil-Soulanges	4 (17 %)	4	0	0
MONTÉRÉGIE				

Tableau 5 Participation des municipalités aux formations par sous-région et par MRC.

SOUS-RÉGION / *MRC*	*MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES*	*MUNICIPALITÉS NOUVELLEMENT FORMÉES EN 1998*
APPALACHES-CANTONS-DE-L'EST		
Acton	Acton,	
	Saint-André-d'Acton,	X
	Village Roxton Falls	X
Brome-Missisquoi	Rainville	
La Haute-Yamaska	Saint-Alphonse	X
BAS-RICHELIEU-YAMASKA		
Le Bas-Richelieu	Massueville,	X
	Sainte-Anne-de-Sorel	
	Saint-Robert,	X
	Saint-Roch-sur-Richelieu,	X
	Sainte-Victoire-de-Sorel	X
Les Maskoutains	Saint-Barnabé-Sud,	X
	Saint-Simon,	X
	Saint-Damase,	
	Village Sainte-Rosalie	
La Vallée-du-Richelieu	Beloeil,	
	Chambly,	
	McMasterville	
HAUT-RICHELIEU		
Le Haut-Richelieu	Iberville	
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X
	Saint-Luc	
Les Jardins-de-Napierville	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	
	Saint-Rémi	X
Rouville	Sainte-Angèle-de-Monnoir	
RIVE-SUD		
Champlain	Longueuil	X
Lajemmerais	Saint-Amable	
SUROÎT		
Beauharnois-Salaberry	Beauharnois	
	Grande-Île	
Haut-Saint-Laurent	Saint-Malachie-d'Ormstown	X
Vaudreuil-Soulanges	Pincourt	
	Sainte-Justine-de-Newton	X
	Sainte-Marthe	
	Vaudreuil-sur-le-Lac	X
MONTÉRÉGIE		

En plus des 32 municipalités formées par la DSPPÉ, s'ajoutent sept municipalités qui ont elles-mêmes formé 62 de leurs employés, la ville de Brossard ayant utilisé pour ce faire la trousse de formation sur l'herbe à poux de la DSPPÉ.

Le Tableau 6 présente, par territoire sous-régional, la participation détaillée des 67 participants présents aux sessions de formation dispensées par la DSPPÉ.

Tableau 6 Niveau de participation des municipalités, des MRC et de la population à l'activité de formation

SOUS-RÉGION / *MRC*	*MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (%)*	*PERSONNEL MUNICIPAL FORMÉ*	*PERSONNEL DES MRC FORMÉ*	*CITOYENS FORMÉS*
APPALACHES - CASTONS-DE-L'EST	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acton	3 (30 %)	3	1	0
Brome-Missisquoi	1 (4 %)	1	1	2
La Haute-Yamaska	1 (9 %)	1	0	2
BAS-RICHELIEU - YAMASKA	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Le Bas-Richelieu	5 (33 %)	5	0	4
Les Maskoutains	4 (17 %)	4	1	0
La Vallée-du-Richelieu	3 (21 %)	9	0	1
HAUT-RICHELIEU	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Le Haut-Richelieu	3 (15 %)	3	1	0
Les Jardins-de-Napierville	2 (18 %)	2	1	0
Rouville	1 (7 %)	1	1	10
RIVE-SUD	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Champlain	1 (17 %)	1	1	0
Lajemmerais	1 (14 %)	1	1	0
Roussillon	0	0	0	1
SUROÎT	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Beauharnois-Salaberry	2 (17 %)	2	0	0
Le Haut-Saint-Laurent	1 (7 %)	1	1	0
Vaudreuil-Soulanges	4 (17 %)	4	0	0
MONTÉRÉGIE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le taux de participation des municipalités aux formations est variable d'une MRC à une autre. La plus grande participation a été observée dans la MRC Le Bas-Richelieu où le tiers des municipalités ont assisté à la formation. Ce résultat est surtout attribuable à l'implication de la présidente du comité d'embellissement de Saint-Aimé qui a fait du recrutement auprès des élus et des comités d'embellissement des municipalités avoisinantes. Malgré une diminution du taux de participation par rapport à 1997 (les causes pouvant expliquer ce résultat ont été mentionnées précédemment), notons que les territoires des 15 MRC de la Montérégie étaient représentés à ces formations, soit par le personnel municipal, soit par les citoyens.

Les participants aux formations, au nombre de 67, étaient majoritairement des inspecteurs municipaux. En 1998, deux nouvelles catégories d'intervenants ont été rejoints soit les élus municipaux et les urbanistes/aménagistes des MRC, représentant respectivement 9 % et 13 % des participants. Parmi les 20 (30 %) citoyens formés, trois (4 %) étaient membres d'un comité d'embellissement (Saint-Aimé et Saint-David) et cinq (7 %) faisaient partie d'un groupe communautaire visant à encourager les jardins écologiques auprès des personnes à faible revenu. Le profil des participants ayant assisté aux formations est présenté à la Figure 1.

Figure 1 Profil des participants aux formations du personnel municipal et de la population

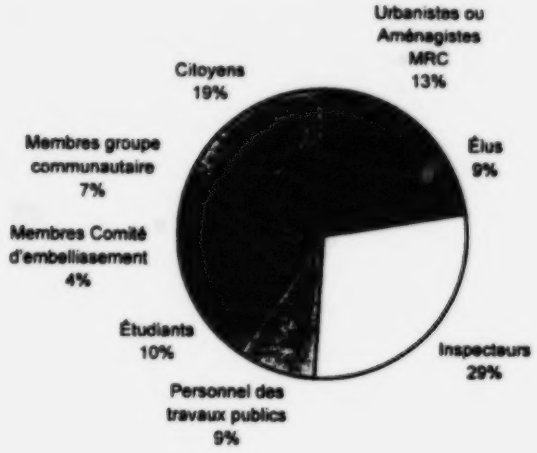

2.4.3 Recommandations

Suite à cette expérience, nous concluons que les formations ne doivent pas regrouper le personnel municipal et la population car ces deux types de participants ne présentent pas le même niveau d'intérêt et de connaissance.

Bien que plusieurs facteurs peuvent expliquer la diminution du taux de participation aux formations en 1998 comparé à celui de 1997, nous croyons que le lieu des formations en est un non négligeable. Hors de tout doute, il est préférable de se rendre directement dans les municipalités pour rejoindre les employés municipaux. À tout le moins, il a été suggéré de dispenser les formations plus tôt en saison (janvier-avril) de manière à ne pas ajouter cette activité à celles de la période estivale déjà très active pour les employés municipaux. Des kiosques aux différents colloques du milieu municipal ou du transport pourraient également permettre de rejoindre plusieurs municipalités à la fois de façon à leur faire connaître notre programme et leur présenter le support technique que nous pouvons leur offrir. Les paliers

politique et administratif doivent également être sensibilisés à la problématique de l'herbe à poux afin d'inciter et supporter les employés qui réalisent les actions sur le terrain.

Une collaboration, ou association, avec les MRC pourrait être un moyen pour rejoindre plus efficacement les intervenants des municipalités locales. Une formation ou à tout le moins une mobilisation par les pairs devrait être envisagée.

Pour rejoindre plus efficacement la population, il appert que l'on doit le faire par l'entremise d'organismes communautaires et environnementaux et ce, dès l'hiver car plusieurs d'entre eux interrompent leurs activités durant la période estivale et les membres sont alors plus difficiles à contacter. Nous devons davantage faire appel à des agents multiplicateurs, tel le comité d'embellissement de St-Aimé, pour sensibiliser leurs vis-à-vis dans d'autres municipalités. Des collaborations avec des groupes cibles (e.g. Conseil Régional en Environnement de la Montérégie, Nature-Action Québec) pourraient également s'avérer des agents multiplicateurs potentiels.

2.5 Mécanismes d'échange d'expertises

Le questionnaire portant sur l'évaluation du programme, envoyé aux 102 partenaires en décembre 1997, a révélé que plus de 95 % des responsables de dossier jugeaient le bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE comme étant un bon outil de liaison entre les partenaires. Aussi, l'équipe du module de santé environnementale de la DSPPÉ a continué la diffusion du bulletin d'information herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE. Le bulletin a conservé le même format et a été diffusé à trois reprises au courant des mois de juillet à septembre (Annexe 3). Cependant, la diffusion du bulletin a été élargie grâce à la collaboration des responsables de dossier qui ont identifié des élus et des employés municipaux ainsi que des organismes communautaires et environnementaux potentiellement intéressés à recevoir le bulletin. Ce mécanisme a permis de doubler le nombre de lecteurs passant de 100 en 1997 à 220 en 1998. D'autre part, un court sondage effectué en septembre 1998 (Annexe 4) auprès des partenaires du programme révèle que 25 des 61

municipalités répondantes ont pris l'initiative de diffuser à l'interne le bulletin, soit en le distribuant à leur employés, à leurs élus avant l'assemblée municipale, soit en le publiant dans le bulletin municipal, ou encore en le déposant dans les présentoirs des édifices municipaux à l'intention des citoyens.

Par ailleurs, trois articles (Annexe 5) ont été publiés dans des revues spécialisées afin de présenter les résultats du portrait de situation aux intervenants du domaine du transport (*Routes et Transports*) ainsi qu'aux professionnels du réseau de la santé (*Le Journal de Santé Publique* et *BISE*).

2.5.1 Recommandations

En s'appuyant sur les résultats du sondage (Annexe 4) qui confirme qu'une majorité de municipalités (90 %) jugent utiles les informations présentées dans le bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE, nous croyons important de poursuivre la publication de cet outil d'échanges. Cependant, afin de maximiser la portée et l'applicabilité des mesures et des actions véhiculées dans cet outil d'information, il serait opportun de réajuster les périodes de parution du bulletin, par exemple diffuser un bulletin trimestriel.

Bien que jusqu'à maintenant peu de retombées aient été notées par le biais des articles dans les revues, ce moyen de sensibilisation est à retenir car il permet de rejoindre des clientèles cibles et que l'intérêt des abonnés est à prime à bord plus élevé que celui des lecteurs des hebdomadaires régionaux.

3. ACTIVITÉS DE PROMOTION AUPRÈS DE LA POPULATION

3.1 Outils d'information grand public

Pour la deuxième année consécutive, les affiches et dépliants «*Herbe à poux Agissons sur-le-champ!*» produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Conseil des directeurs de la santé publique ont été offerts aux municipalités qui avaient montré, à l'étape de la mobilisation des partenaires en mai 98, un intérêt pour des activités de promotion. Ainsi 73 municipalités, 14 MRC, un organisme communautaire, deux groupes environnementaux et cinq entreprises privées du territoire se sont vu distribuer 9 755 dépliants et 693 affiches (Annexe 7).

3.2 Événements médiatiques

Afin de promouvoir les efforts consentis par les partenaires municipaux et de faire connaître le programme de la DSPPÉ au grand public, quatre communiqués de presse, produits par le sous-comité herbe à poux du Comité de Santé Environnementale (CSE) dans le cadre de la campagne provinciale de l'herbe à poux, ont été transmis à tous les hebdomadaires régionaux de la Montérégie en juin, juillet et septembre. La DSPPÉ de la Montérégie a envoyé en août un cinquième communiqué de presse pour présenter à la population les résultats du portrait de situation réalisé en 1997 dans leur municipalité (Annexe 6). Malheureusement, aucune revue de presse n'a été réalisée pour connaître l'ampleur réelle de la diffusion de ces communiqués. Toutefois, d'après une revue de presse interne, douze publications dans les journaux ont été recensées dont deux suite à des entrevues (Tableau 4).

Parallèlement à cet événement, plusieurs municipalités montérégiennes ont tenu des kiosques, des conférences de presse ou organisé des activités grand public couvertes par les médias. Par ailleurs, parmi les 37 municipalités ayant demandé à recevoir les communiqués de presse de la DSPPÉ suite aux réunions de travail et aux formations, 30 municipalités (d'après le sondage de

septembre 98, Annexe 4) ont repris les communiqués de presse pour parution dans leur bulletin municipal. Le Tableau 7 résume les différents types d'événements promotionnels mis de l'avant par les municipalités à l'été 1998.

Tableau 7 Les événements promotionnels et de sensibilisation de la population réalisés par les municipalités en 1998

SOUS-RÉGION	*TYPES D'ACTIVITÉS (NOMBRE DE MUNICIPALITÉS)*			
MRC	*JOURNÉE D'ARRACHAGE*	*SÉANCE/ KIOSQUE D'INFORMATION*	*CONFÉRENCE/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE*	*DISTRIBUTION OUTILS D'INFORMATION*
APPALACHES - CANTONS-DE-L'EST				
Acton	-	-	1	-
Brome-Missisquoi	1	-	-	2
La Haute-Yamaska	-	-	1	2
BAS-RICHELIEU-YAMASKA				
Le Bas-Richelieu	1	-	4	3
Les Maskoutains	-	-	5	5
La Vallée-du-Richelieu	2	1	4	3
HAUT-RICHELIEU				
Le Haut-Richelieu	-	-	1	3
Les Jardins-de-Napierville	-	-	-	1
Rouville	-	-	1	1
RIVE-SUD				
Champlain	-	2	3	2
Lajemmerais	1	2	5	4
Roussillon	-	-	1	3
SUROÎT				
Beauharnois-Salaberry	-	-	2	2
Le Haut-Saint-Laurent	-	-	-	1
Vaudreuil-Soulanges	1	-	2	2
MONTÉRÉGIE	6	5	30	41

Ces résultats sont sous-estimés puisqu'ils proviennent de la compilation d'un sondage réalisé auprès des municipalités partenaires et que seulement 54 % (61/113) d'entre elles ont répondu. La majorité (72 %) des municipalités répondantes ont réalisé une ou des activités de promotion auprès de la population. Cette année, plusieurs municipalités ont été pro-actives quant à l'information du public par des outils promotionnels puisque plus de 30 municipalités ont distribué ou mis à la disposition de la population les dépliants, notamment en les présentant au comptoir de certains édifices municipaux. La Paroisse de Saint-Aimé a joint dans son bulletin municipal de juillet un dépliant tandis que Melocheville a distribué un dépliant à chacun des propriétaires de terrains vacants. Outre la distribution d'outils d'information et la publication de communiqués de presse (incluant la parution d'article dans le bulletin municipal), il y a peu d'activités de promotion - sensibilisation de type «arrachage de l'herbe à poux» mis en place par les municipalités (6 en 1997 vs 14 en 1998). Notons que ces activités de promotion nécessitent généralement une longue préparation et malheureusement le niveau de participation de la population ciblée demeure relativement faible. Pour rejoindre un plus grand nombre de citoyens, certaines municipalités dont Brossard et Greenfield Park, appuyées par des organismes communautaires, ont choisi cette année de tenir des kiosques d'information sur l'herbe à poux dans des établissements commerciaux très fréquentés. Par ailleurs, certaines municipalités ayant organisé pendant plusieurs années des journées d'arrachage ont délaissé cette activité au profit d'une action plus efficace sur le terrain.

3.3 Demandes d'information de la part des municipalités et autres organismes

Au cours de la saison intensive des activités de l'équipe de l'herbe à poux, soit les mois d'avril à septembre inclusivement, 56 demandes d'informations à propos des plantes allergènes (Annexe 8) ont été reçues à la DSPPÉ de la Montérégie. De ce nombre, 91 % (51) des demandes téléphoniques concernaient l'herbe à poux, le reste portant sur l'herbe à la puce. Plus de la moitié (54 %) des appels téléphoniques sont survenus au mois de juin et 57 % des demandes provenaient des partenaires de 1997 et/ou des participants aux formations. Il est à noter qu'une municipalité non-partenaire a demandé du support pour l'organisation d'activités de

sensibilisation suite à la sollicitation faite par la DSSPÉ à l'hiver 1997. Les demandes à propos de l'herbe à poux provenaient principalement des municipalités (63 %) et des groupes environnementaux et communautaires (14 %); celles des citoyens, des entreprises privées et des médias réunis totalisaient 24 %. Les intervenants ont été agréablement surpris de la diversité et de la pertinence du matériel mis à leur disposition (bulletins d'information, communiqués de presse, trousse de formation, planche graphique, vidéo et guide d'activités de sensibilisation pour les enfants) et plusieurs d'entre eux ont mentionné que le matériel répondait adéquatement à leurs besoins. Le bilan de la diffusion de ces outils d'information se trouve à l'Annexe 7.

3.4 Recommandations

Les municipalités ont semblé apprécier obtenir des communiqués de presse concernant l'herbe à poux puisque cet outil de sensibilisation encourage la publication de l'information sur cette plante dans le bulletin municipal et favorise une réponse adéquate de la part des employés municipaux aux questions de leurs citoyens. Il a été suggéré de rendre disponibles les communiqués de presse sur internet.

Il semble que la tenue de kiosques soit privilégiée pour rejoindre et sensibiliser les citoyens. De telles activités pourraient être organisées dans des endroits stratégiques au moment opportun, comme dans les centres du jardin au printemps, de façon à profiter de l'engouement pour l'horticulture ornementale par les Québécois. Une association avec les centres du jardin serait à privilégier dès l'hiver prochain.

Le support technique offert aux partenaires municipaux et aux organismes tant pour l'organisation d'activités visant la sensibilisation de la population que pour une participation nombreuse à ces activités semble être un volet utile et nécessaire si on en juge d'après les nombreuses demandes d'information reçues à la DSPPÉ.

4. PORTRAIT DU CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX EN MONTÉRÉGIE

4.1 Utilisation d'outils réglementaires

Comme précisé dans le *Rapport d'activités 1997*, la présence des mauvaises herbes, dont l'herbe à poux, peut être contrôlée par l'application de lois et règlements provinciaux ou de règlements municipaux. L'utilisation d'une réglementation peut s'avérer être une intervention complémentaire aux efforts déployés par les intervenants municipaux afin d'exercer un contrôle efficace de l'herbe à poux. Une réglementation efficace visant le contrôle de l'herbe à poux, particulièrement à son stade de floraison, peut contribuer à la diminution de la concentration de pollens dans l'air.

Afin de suivre l'évolution de l'utilisation d'outils réglementaires par les municipalités et de documenter ce point auprès des nouveaux partenaires, la DSPPÉ a procédé en 1998 à un sondage auprès des municipalités participant au programme d'intervention pour le contrôle de l'herbe à poux (Annexe 4). Les résultats de l'enquête auprès de 61 municipalités répondantes sont présentés au Tableau 8. Près de 60 % des municipalités possèdent une réglementation concernant l'herbe à poux basée soit sur la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture, soit sur le règlement municipal traitant des nuisances ou encore sur un règlement spécifique à l'herbe à poux. Toutefois, il est à remarquer qu'une même municipalité peut avoir recours à plusieurs types d'outils réglementaires.

Tableau 8 Utilisation d'outils réglementaires pour le contrôle de l'herbe à poux sur le territoire des municipalités de la Montérégie

SOUS-RÉGION	*OUTILS RÉGLEMENTAIRES*		
MRC (nb municipalités répondantes)	*Règlement provincial sur les mauvaises herbes (%)*	*Règlement municipal de type «nuisances» sur les mauvaises herbes (%)*	*Règlement ou article spécifique à l'herbe à poux (%)*
APPALACHES - CANTONS-DE-L'EST			
Acton (2)	-	50	-
Brome-Missisquoi (3)	33	33	-
La Haute-Yamaska (3)	-	-	-
BAS-RICHELIEU - YAMASKA			
Le Bas-Richelieu (6)	-	-	50
Les Maskoutains (8)	38	50	13
La Vallée-du-Richelieu (4)	50	50	100
HAUT-RICHELIEU			
Le Haut-Richelieu (3)	-	66	-
Les Jardins-de-Napierville (2)	-	-	-
Rouville (4)	-	50	-
RIVE-SUD			
Champlain (3)	-	66	-
Lajemmerais (5)	40	80	20
Roussillon (4)	25	25	25
SUROÎT			
Beauharnois-Salaberry (4)	-	25	-
Le Haut-Saint-Laurent (5)	3	-	1
Vaudreuil-Soulanges (5)	1	4	-
MONTÉRÉGIE (61)	21 %	50 %	18 %

Seulement douze (12) des vingt-huit (28) règlements municipaux précisent une ou des dates d'application adéquates pour un contrôle efficace de l'herbe à poux. De plus, certaines municipalités n'appliquent pas leur règlement ou seulement après déposition de plaintes.

Tableau 8 Utilisation d'outils réglementaires pour le contrôle de l'herbe à poux sur le territoire des municipalités de la Montérégie

SOUS-RÉGION	*OUTILS RÉGLEMENTAIRES*		
MRC (nb municipalités répondantes)	*Règlement provincial sur les mauvaises herbes (%)*	*Règlement municipal de type «nuisances» sur les mauvaises herbes (%)*	*Règlement ou article spécifique à l'herbe à poux (%)*
[illegible]			
Acton (2)	-	50	-
Brome-Missisquoi (3)	33	33	-
La Haute-Yamaska (3)	-	-	-
[illegible]			
Le Bas-Richelieu (6)	-	-	50
Les Maskoutains (8)	38	50	13
La Vallée-du-Richelieu (4)	50	50	100
[illegible]			
Le Haut-Richelieu (3)	-	66	-
Les Jardins-de-Napierville (2)	-	-	-
Rouville (4)	-	50	-
[illegible]			
Champlain (3)	-	66	-
Lajemmerais (5)	40	80	20
Roussillon (4)	25	25	25
[illegible]			
Beauharnois-Salaberry (4)	-	25	-
Le Haut-Saint-Laurent (5)	3	-	1
Vaudreuil-Soulanges (5)	1	4	-
[illegible]			

Seulement douze (12) des vingt-huit (28) règlements municipaux précisent une ou des dates d'application adéquates pour un contrôle efficace de l'herbe à poux. De plus, certaines municipalités n'appliquent pas leur règlement ou seulement après déposition de plaintes.

Afin de corriger la situation et favoriser l'application d'un règlement de façon efficace pour le contrôle de l'herbe à poux par les partenaires municipaux, la DSPPÉ a joint au deuxième numéro du bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE une copie du règlement et des avis utilisés par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil (Annexe 9). Depuis trois ans, cette dernière applique avec succès son règlement municipal sur le fauchage des mauvaises herbes dont l'herbe à poux.

4.2 Stratégie utilisée par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil concernant la réglementation sur l'herbe à poux

Le règlement, basé sur la Loi sur les Abus préjudiciables à l'Agriculture, ne mentionne aucune date butoir pour le fauchage mais bien un délai de 10 jours à partir de la date de l'avis envoyé au propriétaire du terrain infesté. Ainsi, un premier avis est envoyé tôt en saison aux propriétaires des terrains, préalablement repérés, les informant qu'ils ont jusqu'à la fin juillet, date établie en fonction du cycle vital de l'herbe à poux, pour faucher leur terrain. Ils ont le choix de le faucher eux-mêmes ou de le faire faucher par la municipalité et payer des frais de 45$ pour un terrain entre 15 000 et 25 000 pi^2. À cet effet, un formulaire-réponse, joint à l'avis, doit être complété et retourné à la municipalité. Pour les propriétaires qui décident de faucher eux-mêmes, l'inspectrice envoie un deuxième avis environ 15 jours avant le 1er août de manière à leur laisser le délai inscrit dans le règlement en plus de quelques jours pour que la municipalité procède elle-même au fauchage advenant le non-respect de l'avis, les frais étant alors assimilés au compte de taxes foncières. Aux fins de sensibilisation, un dépliant *herbe à poux Agissons sur-le-champ!* accompagne le deuxième avis. Depuis que cette pratique est instaurée, les citoyens de Saint-Mathieu-de-Beloeil se plaignent moins des inconvénients du rhume des foins et la propreté des terrains est du même coup respectée.

4.3 Utilisation de méthodes de contrôle sur le terrain

Le sondage réalisé auprès des partenaires municipaux (Annexe 4) présentait également une section sur les méthodes de contrôle et ce, dans le but de connaître la portée des formations sur l'herbe à poux données l'an dernier et d'identifier les pratiques utilisées par les municipalités nouvellement partenaires du programme. Le sondage visait prioritairement à connaître l'état de situation des abords routiers et des dépôts à neige, milieux qui se sont révélés fortement infestés par l'herbe à poux par le portrait de situation réalisé en 1997 sur le territoire montérégien.

Sur cet aspect, les 61 municipalités répondantes fauchent les abords routiers et 34 d'entre elles ont précisé les dates de fauchage. À l'image de l'enquête réalisée en 1997, seulement 40 % des routes sont fauchées avant la maturité des fleurs mâles de l'herbe à poux. Le fauchage est fait en partie par les municipalités (46 %) mais également par des contractants (39 %) ou conjointement (15 %).

Parmi les 22 municipalités qui fauchent leur dépôt à neige, dix ont mentionné les dates de fauchage. Seulement quatre dépôts à neige sur dix sont fauchés à la bonne période, soit à la fin juillet. Fait nouveau, deux municipalités, Saint-Bruno et Saint-Luc, ont utilisé des copeaux de bois sur leurs dépôts à neige pour limiter la croissance de l'herbe à poux. L'utilisation de cette méthode efficace pour le contrôle de la mauvaise herbe a permis d'autre part aux municipalités de réutiliser une matière verte largement mise à leur disposition suite au verglas de janvier 98 en Montérégie.

Afin de rappeler à nos partenaires les dates de fauche efficaces pour diminuer la concentration de grains de pollens dans l'air et apporter des précisions concernant le développement de la plante suite aux conditions favorables survenues au printemps 98, un mémo leur a été transmis par télécopieur dans la semaine du 21 juillet (Annexe 9).

4.4 Recommandations

Pour augmenter l'utilisation efficace des outils réglementaires auprès des employés concernés par leur application, des moyens devront être mis en place, par exemple, des formations pourraient être offertes à la table des urbanistes et/ou des inspecteurs des MRC. De même, des contacts auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et de l'ordre des urbanistes pourraient être bénéfiques pour rejoindre cette clientèle cible.

Une action soutenue devra être mise en place afin de favoriser l'application des méthodes de contrôle, étape suivante de la formation et de l'état de la situation. Pour ce faire, des outils simples et faciles d'utilisation de type «clés en main» devront être développés et mis à la disposition des partenaires municipaux.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le taux de réponse peu élevé (54 %) au sondage, notamment le contact plus impersonnel comparé à l'an dernier (une seule agente sur le terrain au lieu de cinq, le sondage a été transmis par télécopieur et non remis en main propre). Pour pallier à ce problème, le sondage pourrait être rempli, du moins en partie, par les employés municipaux lors des formations. Une autre solution pour obtenir des données complètes et exactes serait d'effectuer un sondage téléphonique de manière à diriger et éclaircir les questions aux besoins. Cette méthode permettrait également de compléter le sondage en rejoignant des employés spécialisés (e.g. directeur des travaux publics et inspecteur) qui travaillent au sein de grandes municipalités. De plus, la formulation des questions doit éviter la forme subjective.

5. *BILAN DES INTERVENTIONS DES GRANDS PROPRIÉTAIRES TERRIENS DE LA MONTÉRÉGIE (AUTRES QUE MUNICIPAUX) SUITE À UN QUESTIONNAIRE POSTAL*

La compilation du questionnaire postal (Annexe 10), envoyé à l'automne 1997, a permis de dresser l'état de situation de l'infestation de l'herbe à poux sur les terrains privés, publics et parapublics de quatre organisations, le Canadien National (CN) n'ayant pas complété le questionnaire.

5.1 Canadien Pacifique (CP)

Cette compagnie ferroviaire a réalisé un inventaire de l'herbe à poux en 1996 sur l'île de Montréal mais aucun en Montérégie. D'après le répondant, l'infestation est peu importante le long des voies ferrées en opération et désaffectées de même qu'entre les rails.

Le contrôle des mauvaises herbes en fonction de l'herbe à poux se pratique depuis 1990 mais seulement suite à la réception de plaintes. L'entretien de leurs terrains se fait par des contractants, donc les employés n'ont pas reçu de formation sur l'herbe à poux.

Bien que 20 % de leurs terrains soit fauché à des fréquences variables, cette méthode de contrôle n'est pas considérée efficace contre l'herbe à poux parce que d'après le répondant il est impossible de faucher assez fréquemment. Les herbicides, méthode de contrôle considérée efficace, sont utilisés entre les rails, ce qui représente 25 % de leurs terrains. L'ensemencement et les paillis, employés uniquement sur certains terrains en marge des cours de triage, sont perçus comme des méthodes efficaces.

5.2 Hydro-Québec (HQ)

Aucun portrait de situation n'a été réalisé en Montérégie par cette organisation. Toutefois, en 1989 et 1990, Hydro-Québec a procédé à un inventaire de l'herbe à poux dans 87 postes de

transformation électrique de la région de Montréal. L'infestation est considérée peu importante le long des lignes de distribution et à l'intérieur des postes hydroélectriques, par contre elle est qualifiée de moyenne le long des lignes à haute tension.

Le contrôle des mauvaises herbes ne se fait pas en fonction de l'herbe à poux, il est pratiqué de façon systématique et suite aux plaintes. Bien que l'entretien des terrains soit fait à la fois par des contractants et des employés, ces derniers n'ont pas reçu de formation sur l'herbe à poux.

Le fauchage est utilisé sur 70 % des terrains à trois reprises dans l'année (mai, juin et août) et se fait à une hauteur de 15 cm. Le répondant précise que cette méthode est efficace si la dernière tonte est effectuée avant la floraison de l'herbe à poux mais qu'à long terme la plante s'adapte à cette pratique. Une proportion de 30 % des terrains est traitée avec des herbicides. L'ensemencement et les paillis ne sont pas utilisés comme méthodes de contrôle.

5.3 Ministère du Transport du Québec - Direction de l'Est-de-la-Montérégie (MTQ)

Aucun inventaire de la plante n'a été réalisé sur leurs terrains, cependant l'infestation est qualifiée de peu importante en bordure des autoroutes et moyennement importante en bordure des routes secondaires, des terre-plein et des fossés.

Le contrôle des mauvaises herbes n'est pas pratiqué en fonction de l'herbe à poux, il se fait de façon systématique et suite aux plaintes par des contractants. Les employés ont reçu une formation concernant l'identification de l'herbe à poux mais non sur les méthodes de contrôle.

Le fauchage est pratiqué en juillet sur 80 % des emprises routières et aucun herbicide n'est employé. Malgré le fait que l'ensemencement et les paillis ne soient pas considérés comme des méthodes efficaces contre l'herbe à poux, elles sont néanmoins utilisées sur les talus à forte pente.

5.4 Ministère du Transport du Québec - Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie (MTQ)

Tout comme le secteur Est, ce secteur du territoire du MTQ n'a pas fait l'objet d'un inventaire de la plante, par contre tous les terrains sont considérés comme comportant une infestation moyenne.

Par ailleurs, le contrôle des mauvaises herbes est pratiqué en fonction de l'herbe à poux; le contrôle des sites étant fait systématiquement. L'entretien des terrains se fait conjointement par les employés et les contractants, les employés ayant déjà reçu une formation sur l'identification de la plante.

L'ensemble des terrains, à l'exception des talus extérieurs des fossés, est fauché à une hauteur située entre trois et quatre centimètres du sol. Cette méthode de contrôle est considérée efficace malgré qu'elle soit appliquée à la fin juin et à la troisième semaine du mois d'août. Aucune autre méthode de contrôle n'est employée.

5.5 Recommandations

D'après ce sondage effectué à l'automne 1997, le niveau de connaissance et les pratiques concernant le contrôle de l'herbe à poux varient beaucoup d'une organisation à l'autre mais également au sein d'une même organisation. Étant donné qu'aucune des institutions n'avait réalisé un inventaire de la plante sur son terrain en Montérégie, le *Rapport d'activités 1997* et les cahiers d'*Annexes* leur ont été transmis, ainsi qu'au Canadien National (CN), pour qu'elles prennent connaissance des réalisations du programme, notamment des résultats du portrait de situation de l'infestation. Pour sensibiliser et inciter ces propriétaires de grands terrains à des pratiques efficaces contre l'herbe à poux, propriétaires qui sont souvent des modèles auprès des municipalités, en particulier le MTQ, une rencontre avec chacun des répondants serait appropriée. Le matériel de formation pourrait alors être présenté à cette occasion;

6. *MÉCANISME DE CONCERTATION*

Lors de l'élaboration du programme d'intervention pour le contrôle de l'herbe à poux, à l'automne 1996, la DSPPÉ misait d'emblée sur le concept d'une intervention concertée entre différents partenaires, d'un même secteur ou non, et ce compte tenu des caractéristiques intrinsèques de la problématique de l'herbe à poux. Dès les premiers efforts de mobilisation des partenaires municipaux sur cette problématique, la DSPPÉ soulignait cette nécessité et retenait alors comme action de «favoriser la création d'une structure régionale de concertation des partenaires de tous les milieux concernés».

Il y a plusieurs raisons de mettre en place une structure de concertation en regard d'une problématique environnementale comme celle du contrôle de l'herbe à poux, par exemple:

- ◊ *enjeu commun* : que l'on soit du secteur municipal, communautaire, environnemental, du secteur privé, du transport ou de la santé, nombreux sont les partenaires confrontés isolément à cette même problématique;
- ◊ *ampleur/caractéristiques de la problématique* : une zone ou une région isolée qui applique un contrôle rigoureux ne peut venir à bout de la problématique si les zones ou régions contiguës sont non-contrôlées;
- ◊ *manque de disponibilité des ressources* : l'ampleur du problème sur un territoire peut être démesurée en fonction des ressources disponibles (monétaires, humaines et techniques).

Les avantages d'une concertation, compte tenu des incitatifs décrits, pourraient s'exprimer ainsi:

- ◊ *une meilleure connaissance et compréhension des ressources existantes et des acteurs en place,*
- ◊ *une circulation accrue de l'information,*
- ◊ *l'évitement du dédoublement,*

- *le ralliement et la solidarisation des forces du milieu,*
- *un consensus dans les priorités,*
- *la mise en commun de l'expérience et de l'expertise,*
- *la rupture de l'isolement,*
- *la mise en commun d'idées et de ressources,*
- *encourager la continuité de l'intervention des partenaires,*
- *favoriser la concrétisation de cibles communes à atteindre,*
- *harmoniser les interventions et les messages.*

Pour connaître l'opinion et l'intérêt des partenaires municipaux et des grands propriétaires terriens (CN, CP, HQ, MTQ) quant aux mécanismes de concertation à mettre en place, une courte enquête leur a été envoyée en septembre avec le dernier numéro du bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE. Les questions portaient sur les objectifs d'une telle concertation, les paliers et les acteurs à mobiliser ainsi que l'échelle territoriale à favoriser.

Près de 50 intervenants ont répondu à l'enquête. Toutefois, la compilation n'étant pas terminée lors de la rédaction de ce rapport, les résultats seront présentés et discutés dans un document ultérieur.

7. CONCLUSION

Malgré le contexte difficile (crise du verglas 1998) dans lequel s'est inscrite la deuxième année de réalisation du *programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière en Montérégie*, plusieurs gains ont été accomplis. La promotion du programme, auprès des municipalités du territoire, s'est poursuivie par le biais de la diffusion des résultats de 1997, notamment quant au portrait de situation. Une collaboration s'est amorcée avec les MRC, un total de 89 municipalités montérégiennes ont été formées en 1997 et en 1998, une trousse de formation sur l'herbe à poux a été produite, le nombre de lecteurs du bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE a doublé passant à 220, et enfin plus de 50 municipalités et organismes ont fait appel au support technique offert par la DSPPÉ pour l'organisation d'activités de promotion. Les interventions doivent cependant se poursuivre en ayant pour objectif de faciliter la prise en charge de la problématique de l'herbe à poux par les partenaires. Ainsi, pour augmenter l'efficacité et la portée des interventions, nous suggérons les recommandations suivantes, subdivisées selon différentes cibles d'actions:

◊ ***Mobilisation***

Assurer la mobilisation des partenaires municipaux dès l'hiver précédent la saison de l'herbe à poux;

Présenter des éléments de nouveauté annuellement afin de conserver l'intérêt des partenaires dans le programme.

◊ ***Diffusion des connaissances***

Organiser les rencontres de travail et les formations très tôt au printemps pour favoriser la participation des employés municipaux;

Collaborer avec les MRC pour réunir plus efficacement les intervenants locaux;

Promouvoir la trousse de formation sur l'herbe à poux plus tôt en saison et élargir sa diffusion;

Sensibiliser la population et les employés municipaux par des sessions de formation différentes;

Collaborer avec des agents multiplicateurs, tels les organismes communautaires et environnementaux pour rejoindre plus efficacement la population.

◊ ***Mécanisme d'échanges d'expertise***

Diffuser sur l'ensemble de l'année le bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE pour accroître son efficacité et rejoindre plus d'intervenants;

Continuer à sensibiliser les paliers politique et administratif du monde municipal, notamment par le biais d'articles dans des revues spécialisées.

◊ ***Activités de promotion***

Continuer d'assurer le support technique aux partenaires municipaux visant la sensibilisation de la population entre autres par l'obtention de communiqués de presse concernant l'herbe à poux afin d'encourager la publication dans les médias locaux.

◊ ***Méthodes de contrôle***

Sensibiliser et former les employés municipaux chargés d'appliquer les règlements municipaux concernant les mauvaises herbes et l'herbe à poux;

Créer des outils de type «clés-en-main» facilitant l'application des méthodes de contrôle par les municipalités (e.g. calendrier d'intervention, ressources humaines et matérielles requises, contraintes techniques particulières, etc.).

- ***Concertation***

  Soutenir la mise en place d'un mécanisme de concertation sur la problématique de l'herbe à poux en Montérégie.

RÉFÉRENCES

MASSON, E., et GRIGNON, E. 1998. *Programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière en Montérégie. Rapports d'activités 1997.* Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie, 76 pages.

Annexe 1

Formulaire-réponse présentant les activités 1998 du programme envoyé aux partenaires municipaux à l'étape de la mobilisation (avril-mai)

PROGRAMME D'INTERVENTION VISANT LE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX ET LA RÉDUCTION DE LA PRÉVALENCE DE LA RHINITE ALLERGIQUE EN MONTÉRÉGIE

GRILLE D'ACTIVITÉS
(S.V.P. compléter avant le 30 avril 1998)

IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ: _____

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE LA PROBLÉMATIQUE: **(si modifié depuis l'an dernier)**

nom: _____ fonction: _____

no. de téléphone: _____ no. de télécopieur: _____

ACTIVITÉS 1998

RENCONTRE DU PERSONNEL AVEC LES RESPONSABLES RÉGIONAUX

- une rencontre d'une demi-journée par sous-région
- date à définir (début juin)
- remise du rapport d'activités sous-régional 1997

PARTICIPERA **OUI** ☐ **NON** ☐

INTÉRESSÉ À PRÉSENTER LES RÉSULTATS DE VOS INTERVENTIONS **OUI** ☐ **NON** ☐

SESSIONS DE FORMATION QUI SONT OFFERTES

- se déroulera au début de l'été
- les municipalités seront regroupées
- s'adresse au personnel identifié dans la liste suivante:

élus municipaux
urbaniste
inspecteur municipal
responsable municipal du dossier environnement
directeur/personnel des travaux publics
contremaître/chef de division
responsable/préposé parcs
horticulteur - jardinier
personnel d'entretien non spécialisé
directeur/personnel du service des loisirs
étudiant
comité d'embellissement/d'environnement
contractant pour l'entretien des routes

SERA DISPENSÉE PAR LE RESPONSABLE MUNICIPAL **OUI** ☐ **NON** ☐

aura besoin de matériel (acétates, cahier de formation, photos couleurs) **OUI** ☐ **NON** ☐

PRÉFÈRE UNE FORMATION DISPENSÉE PAR LA DSPPÉ DANS LES MRC **OUI** ☐ **NON** ☐

ACTIVITÉS DE PROMOTION

- support à l'organisation d'activités promotionnelles
- disponibilité de matériel promotionnel (quantités limitées)

INTÉRÊT POUR LE SUPPORT À L'ORGANISATION **OUI** ☐ **NON** ☐

INTÉRÊT POUR LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL **OUI** ☐ **NON** ☐

S.V.P., RETOURNER LA GRILLE D'ACTIVITÉS COMPLÉTÉE,
PAR TÉLÉCOPIEUR: (514) 928-6781
ou PAR LA POSTE: DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE
5245, BOUL. COUSINEAU, BUREAU 3000, SAINT-HUBERT (QUÉBEC) J3Y 6J8

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, CONTACTER ANNE-MARIE GOULET AU NUMÉRO: (514) 928-6777, POSTE 5557

Annexe 2

Fiche explicative et bon de commande pour la trousse de formation Herbe à poux

TROUSSE DE FORMATION
HERBE À POUX

Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie

Vos employés municipaux et vos collègues manquent de temps pour assister à une formation sur l'herbe à poux pendant leurs heures de travail?

Vous souhaitez former vous-mêmes vos employés et vous désirez faire quelque chose qui vous semble?

Vous voulez de l'information accessible et complète pour sensibiliser vos citoyens ou les élus municipaux sur la question de l'herbe à poux?

Pour répondre à ces besoins, la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie a produit une TROUSSE DE FORMATION sur L'HERBE À POUX destinée à l'usage de tout intervenant soucieux de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens atteints de rhinite allergique saisonnière imputable au pollen de l'herbe à poux. La TROUSSE DE FORMATION comprend:

- ✗ un cahier d'animation simple d'utilisation mettant en parallèle les objectifs de chaque thème traité et les notes à présenter par le formateur
- ✗ du matériel visuel pertinent en lien avec les thèmes traités (11 acétates et 4 photographies couleurs)

La formation permet aux participants de reconnaître l'herbe à poux dans son habitat, d'identifier les symptômes de l'exposition à la plante, de connaître les méthodes de contrôle et les moyens individuels pour diminuer l'exposition au pollen de l'herbe à poux.

POUR COMMANDER VOTRE TROUSSE DE FORMATION sur L'HERBE À POUX, AU COÛT DE 22$ (taxes et frais d'envois inclus), compléter et retourner le coupon-réponse à la DSPPÉ, module santé environnementale, 5245, boul Cousineau bureau 3000, Saint-Hubert (Québec) J3Y 6J8 (joindre un chèque de 22$ libellé au nom de Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie).

TROUSSE DE FORMATION sur L'HERBE À POUX
(DSPPE Montérégie)

Quantité commandée: _____ (22$ l'unité, incluant taxes et frais d'envois)
Organisme: _____
_____
Adresse: _____ (ville) _____
(code postal) _____
Téléphone: _____
Compléter et retourner le coupon-réponse à la DSPPÉ Montérégie, module santé environnementale, 5245, boul Cousineau, bureau 3000, Saint-Hubert (Québec) J3Y 6J8

TROUSSE DE FORMATION
HERBE À POUX

Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie

Vos employés municipaux et vos collègues manquent de temps pour assister à une formation sur l'herbe à poux en dehors de leur milieu de travail?

Vous souhaitez former vous-même les employés et vous désirez le faire quand bon vous semble?

Vous voulez de l'information accessible et complète pour sensibiliser vos citoyens ou les élus municipaux sur la question de l'herbe à poux?

Pour répondre à ces besoins, la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie a produit une TROUSSE DE FORMATION sur L'HERBE À POUX destinée à l'usage de tout intervenant soucieux de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens atteints de rhinite allergique saisonnière imputable au pollen de l'herbe à poux. La TROUSSE DE FORMATION comprend:

- ✗ un cahier d'animation simple d'utilisation mettant en parallèle les objectifs de chaque thème traité et les notes à présenter par le formateur
- ✗ du matériel visuel pertinent en lien avec les thèmes traités (11 acétates et 4 photographies couleurs)

La formation permet aux participants de reconnaître l'herbe à poux dans son habitat, d'identifier les symptômes de l'exposition à la plante, de connaître les méthodes de contrôle et les moyens individuels pour diminuer l'exposition au pollen de l'herbe à poux.

POUR COMMANDER VOTRE TROUSSE DE FORMATION sur L'HERBE À POUX, AU COÛT DE 22$ (taxes et frais d'envois inclus), compléter et retourner le coupon-réponse à la DSPPÉ, module santé environnementale, 5245, boul Cousineau bureau 3000, Saint-Hubert (Québec) J3Y 6J8 (joindre un chèque de 22$ libellé au nom de Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie).

TROUSSE DE FORMATION sur L'HERBE À POUX
(DSPPE Montérégie)

Quantité commandée: _____ (22$ l'unité, incluant taxes et frais d'envois)
Organisme: _____
_____
Adresse: _____ **(ville)** _____
(code postal) _____
Téléphone: _____

Compléter et retourner le coupon-réponse à la DSPPÉ Montérégie, module santé environnementale, 5245, boul Cousineau, bureau 3000, Saint-Hubert (Québec) J3Y 6J8

Annexe 3

Numéros 1998 du bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTÉRÉGIE

BULLETIN D'INFORMATION
JUILLET 1998

herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE

Mot aux partenaires

Nous sommes heureux d'annoncer que la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation (DSPPÉ) de la Montérégie poursuit cette année son ***programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique en Montérégie***. Initié l'an dernier dans les cinq sous-régions du territoire, ce programme veut favoriser la mise en place de mesures de contrôle de l'herbe à poux et soutenir les municipalités dans l'application de celles-ci. Le bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE vise à informer les partenaires des activités du programme et de celles d'autres partenaires de manière à favoriser l'échange d'expertise et une intervention concertée. Les commentaires favorables reçus pour cet outil de liaison ont suscité la réédition du bulletin dont nous présentons ici le premier numéro de la saison 1998.

LES ALLERGIES SAISONNIÈRES : LA PRÉVENTION PAR LA SÉLECTION DE VÉGÉTAUX APPROPRIÉS !

Plusieurs types de pollens provoquent la fièvre des foins (rhinite allergique saisonnière) mais leur calendrier de dispersion dans l'environnement est toutefois très différent. Ainsi, le pollen des arbres et des arbustes est libéré de la mi-mars jusqu'à la fin juin, celui des graminés (gazon, foin...) de la fin mai jusqu'à la mi-octobre et le pollen des plantes herbacées, majoritairement celui de l'herbe à poux, est quant à lui responsable des allergies de la fin juillet jusqu'aux premières gelées.

En embellissant les espaces verts et les parcs des municipalités avec des arbres, arbustes et fleurs, on peut, sans le savoir, contribuer à l'augmentation de pollen dans l'environnement immédiat. Pollens et allergies évoluent sans cesse en fonction des modifications de l'environnement. Dans le domaine de l'allergie aux pollens des arbres, de nouveaux allergènes ont été identifiés. L'introduction de nouvelles espèces dans les jardins d'agrément, la multiplication des maisons individuelles et leur isolement par des haies, ont entraîné la survenue de nouvelles allergies. Certains arbres sont plus allergisants que d'autres, par exemple, le bouleau, le frêne, l'olivier, le genévrier, etc. D'autre part, en plantant des fleurs qui ne relâchent pas leur pollen sous l'action du vent mais qui nécessitent des insectes pour la pollinisation, on diminue ainsi l'apport de pollen dans l'environnement. Ces fleurs sont généralement moins allergènes tout en étant plus colorées et spectaculaires (iris, pensées, tulipes, azalées, bégonias et bien d'autres).

Les responsables d'espaces verts municipaux peuvent conjuguer leurs efforts à ceux de leurs citoyens en s'impliquant dans le choix de végétaux sélectionnés pour l'embellissement des terrains et en assurant le contrôle des plants d'herbe à poux qui, rappelons-le, est la plante qui libère le plus de pollen allergisant dans l'environnement.

Une action concertée est essentielle pour assurer à tous une meilleure qualité de vie.

LES ACTIVITÉS... D'AVRIL À JUILLET

• RAPPORT D'ACTIVITÉS En avril dernier, la DSPPE a publié le **Rapport d'activités 1997** qui présente les résultats des activités réalisées dans le cadre de cette première année d'existence du programme. Divisé en six sections, on y retrouve entre autres, traités sous-régionalement, les bilans des activités de formation dispensée auprès des partenaires, des activités de promotion auprès de la population, les résultats du portrait de situation de l'infestation du territoire montérégien et la méthodologie employée ainsi que les résultats d'enquêtes concernant l'utilisation d'outils réglementaires et de méthodes de contrôle.

La DSSPE a également produit un **Rapport synthèse** qui présente brièvement les résultats en quelques pages. Ce document peut s'avérer utile pour promouvoir le dossier de l'herbe à poux auprès des collègues de travail et des élus municipaux. Jumelés au Rapport d'activités 1997 et au Rapport synthèse, **cinq cahiers d'annexes** propres aux cinq sous-régions montérégiennes présentent les résultats détaillés du portrait de situation pour chaque municipalité participante.

Les municipalités qui ont participé l'an dernier au portrait de situation recevront sans frais le Rapport synthèse et le cahier d'annexe correspondant. Pour recevoir le Rapport d'activités 1997, ces municipalités peuvent communiquer avec Anne-Marie Goulet, à la DSPPÉ au (450) 928-6777, poste 5557. Les municipalités non participantes ou tout autre organisme peuvent se procurer à des coûts minimes ces documents en communiquant avec la DSPPÉ.

• RÉUNIONS DE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES MUNICIPAUX Trois réunions de travail se sont déroulées dans les locaux de la RRSSS Montérégie pour présenter et discuter des résultats du Rapport d'activités 1997. Les rencontres tenues les 1er, 3 et 11 juin derniers ont regroupé 19 responsables de dossier provenant de 15 municipalités, d'un comité d'embellissement et du groupe environnemental Nature-Action Québec.

Par ailleurs, ces rencontres avaient pour but d'échanger sur les besoins et les attentes des partenaires quant à la nécessité de mettre en place une structure de concertation sectorielle ou multisectorielle en Montérégie. Rappelons qu'en 1997, 50 % des municipalités participantes avaient manifesté un intérêt pour une éventuelle table de concertation régionale sur cette problématique. Suite à cette récente consultation des partenaires, différents scénarios de structures de concertation seront élaborés et présentés aux partenaires.

• LA DSPPÉ VOUS VISITE Depuis le 15 juin dernier, une biologiste de la DSPPÉ donne une formation sur l'herbe à poux dans chacune des MRC de la Montérégie. Cette formation s'adresse à tous les élus et employés municipaux ainsi qu'à l'ensemble de la population. Du matériel permettant l'identification de la plante est disponible sur place.

DES PARTENAIRES, DES INTERVENTIONS...

♦ **FÉLICITATIONS!** Suite aux informations sur les mesures de contrôle efficaces reçues l'an dernier, les municipalités de **Saint-Antoine-sur-Richelieu** et la **Paroisse de Saint-Aimé** ont ajouté une troisième fauche à leur calendrier estival. Une première fauche de leurs abords de routes est effectuée en juin (respectivement sur 35 km et 21 km), les deux autres coupes seront réalisées à la fin juillet et vers la fin août, début septembre, dépendamment de la croissance de l'herbe à poux.

♦ **DES MUNICIPALITÉS ACTIVES!** **Boucherville** organise une journée d'arrachage le 11 juillet. Des panneaux annonçant la tenue de l'activité sont installés aux entrées de la ville. **Beloeil** tiendra une semaine d'arrachage du 26 juillet au 1er août. Dans le cadre de sa campagne 1998 contre l'herbe à poux, **Brossard**, en collaboration avec des bénévoles de différents regroupements (**Association Brossard Vert, Clubs optimistes Champlain Brossard et Notre-Dame de Brossard, la Société d'horticulture et d'écologie de Brossard**), organise notamment une conférence grand public dispensée par Anne-Marie Goulet de la DSSPÉ. Cette conférence aura lieu mercredi 8 juillet à 19h30 au centre socioculturel (7905, rue San Francisco). Par ailleurs, une horticultrice de cette ville sensibilisera les membres des camps d'été, alors que le 25 juillet des kiosques d'information seront tenus dans différents établissements commerciaux sis dans cette municipalité (Mail Champlain, Place Portobello, Réno-Dépôt, Club Price).

SOYEZ PLUS VISIBLE QUE L'HERBE À POUX... INFORMEZ VOTRE POPULATION!

♦ Pour favoriser la **formation des employés municipaux** dans leur milieu de travail, nous encourageons les partenaires à dispenser eux-mêmes cette formation. Pour faciliter cet exercice, la DSPPÉ a produit un cahier d'animation accessible pour tous mettant en parallèle les objectifs de chaque thème traité, les notes à présenter et le matériel visuel s'y rattachant (11 acétates et 4 photographies couleurs). On peut obtenir cette **trousse de formation** auprès de la DSPPÉ au coût de 22,00$.

♦ Des **affiches et des dépliants** informatifs sur l'herbe à poux ont été distribués à titre gracieux à la mi-juin 1998 aux municipalités qui avaient manifesté un intérêt pour du matériel promotionnel. Une **version anglaise du dépliant** est également disponible.

♦ Dans le cadre de la campagne provinciale sur l'herbe à poux, une **série de cinq communiqués de presse** a été préparée pour une diffusion mensuelle dans les hebdomadaires régionaux durant la saison estivale. Les sujets traités vont des méthodes pour empêcher l'implantation de la plante au printemps, à l'été ou à l'automne, aux moyens pour diminuer les symptômes de l'allergie, en passant par la situation de l'infestation en Montérégie. La DSPPÉ met ces communiqués à votre disposition, pour parution dans un bulletin local ou autres.

♦ Comme l'an dernier, la DSPPÉ offre un **support aux partenaires** qui désirent organiser des activités de sensibilisation auprès des citoyens, que ce soit pour l'organisation de **kiosques, conférences** grand public ou prêt de **matériel visuel** (planche graphique de 65cm x 75cm illustrant le cycle de vie de l'herbe à poux et infos sur l'herbe à la puce; vidéo d'une durée de 11 min. réalisé par la SRC).

Pour plus d'information concernant ces outils de formation et de promotion, contacter Madame Anne-Marie Goulet au (450) 928-6777 poste 5557.

RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL

☞ **VOUS VOULEZ FAIRE PARLER DE VOUS?** Utilisez ce bulletin comme tribune pour faire connaître vos bons coups aux partenaires de la Montérégie. **Date de tombée** du prochain numéro : 24 juillet 1998 (no. fax : (450) 928-6781)

☞ **AUGMENTONS LE NOMBRE DE LECTEURS DU BULLETIN!** Nous vous invitons à nous communiquer les coordonnées des personnes susceptibles d'être intéressées par la question de l'herbe à poux dans votre milieu. Une **grille à compléter** et à retourner par télécopieur est jointe à ce premier numéro.

☞ **LE VERGLAS...UN APPORT INATTENDU DE PAILLIS NATUREL...** Plusieurs municipalités ont récupéré les branches d'arbres brisées lors du verglas. En transformant ces branches en copeaux de bois, on peut les utiliser comme paillis pour contrôler l'herbe à poux. Il assure un effet phytotoxique et empêche la pénétration de la lumière réduisant ainsi la germination et la croissance des mauvaises herbes. Consulter le *Guide de gestion et nouvelles méthodes de contrôle, DSP Montréal-Centre (1996).*

☞ **FAUCHER AUX BONNES PÉRIODES FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE!**

Calendrier	Stades de développement	Efficacité du fauchage (contrôle de l'herbe à poux)	ATCHOUM!
Mi-mai	La plante germe	non efficace: la plante est trop petite	
Mi-mai à mi-juillet	La plante est en croissance	non efficace : stimule la croissance de la plante	
Mi-juillet à début août	Les fleurs apparaissent et atteignent leur maturité	**efficace : 1er fauchage pour éliminer les fleurs avant la libération du pollen**	
Début août à fin août	Période de libération du pollen	non efficace : accentue la dispersion du pollen	✱
Fin août aux premiers gels	La pollinisation se poursuit et la plante produit des graines	**efficace : 2e fauchage pour éliminer les fleurs qui n'auraient pas été atteintes lors de la 1er fauche**	✱
Gels automnaux	Mort de la plante	non efficace : la plante a déjà produit ses graines	

N'hésitez pas à retarder votre première fauche estivale jusqu'à la fin juillet, ceci permettra la croissance du couvert végétal indigène qui lutte pour vous contre l'herbe à poux et contribuera à l'embellissement des abords routiers. Fauchez uniquement les portions de routes non sécuritaires et informez vos citoyens de l'utilité de vos nouvelles pratiques d'entretien. Exigez de vos contractants qu'ils fauchent en fonction de la croissance de l'herbe à poux, les coûts d'entretien seront les mêmes mais cette pratique contribuera à réduire la facture des coûts de **$50M/année** encourus pour les soins de santé de vos citoyens allergiques.

SUJETS À VENIR...

- Où se trouve l'herbe à poux? Les résultats en bref du portrait de situation de l'infestation réalisé en 1997
- Une table de concertation sectorielle sur l'herbe à poux...pour ou contre?

Herbe à poux **FLASH MONTÉRÉGIE** a été réalisé par la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation RRSSS Montérégie
Rédaction et mise en page: Anne-Marie Goulet, Elisabeth Masson et Rollande Allard
juillet 1998

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTÉRÉGIE

BULLETIN D'INFORMATION
AOÛT 1998

herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE

Mot aux partenaires

Dans ce deuxième numéro du bulletin **herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE** nous vous présentons quelques trucs pour réduire les symptômes d'allergie (rhume des foins). Il se peut que vous ayez ressenti les symptômes plus tôt cette année. En effet, le printemps hâtif, la chaleur et les pluies abondantes ont fait débuter la saison des allergies aux pollens une à deux semaines plus tôt, selon les régions. Nous vous présentons également un sommaire des résultats du portrait de situation de l'infestation du territoire par l'herbe à poux réalisé à l'été 1997avec la collaboration de 80 municipalités. Bonne lecture!

QUELQUES TRUCS POUR DIMINUER LES SYMPTÔMES CAUSÉS PAR L'HERBE À POUX

L'allergie aux pollens est fréquente et affecte plus de 120 000 personnes en Montérégie. Mais les personnes allergiques ne le sont pas à tous les pollens, heureusement. L'allergie la plus fréquente dans nos régions est due au pollen de l'herbe à poux, en effet ce pollen est responsable de 75% des allergies saisonnières. Ses symptômes se font sentir durant la période de pollinisation de la plante, soit du début août jusqu'aux premières gelées.

- Si vous souffrez d'allergie, vous pouvez diminuer votre exposition en gardant les fenêtres de la maison fermées et en utilisant un climatiseur et des filtres à air entretenus et efficaces pour éliminer les grains de pollen. Cette pratique peut s'avérer particulièrement utile dans la chambre à coucher pour favoriser un sommeil récupérateur. Les filtres au charbon ne sont pas conçus pour capter les grains de pollen alors que les filtres électrostatiques peuvent capter la majorité des pollens.
- Le temps sec, ensoleillé et venteux est idéal pour transporter le pollen partout, y compris dans votre nez! Alors, sortez après une pluie, pendant que les grains de pollen sont encore collés au sol.
- Si vous le pouvez, planifiez vos vacances en août dans des régions moins affectées par l'herbe à poux (Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Côte Nord, Saguenay, Lac Saint-Jean ou Abitibi).
- Évitez de manger des bananes et des melons durant la pollinisation, ces fruits donne des allergies croisées avec l'herbe à poux.
- Évitez la fumée de tabac, la poussière et l'air très pollué qui aggravent les symptômes d'allergie.

Le contrôle de l'herbe à poux dans notre environnement par des méthodes simples et efficaces à la portée de tous (coupe, arrachage, ensemencement) est une autre façon de diminuer notre exposition et l'inconfort causé par les allergies, **impliquons-nous!**

LES ACTIVITÉS... DE JUILLET À AOÛT

• **LA DSPPÉ VOUS VISITE** Entre le 15 juin et le 9 juillet dernier, une biologiste de la DSPPÉ a donné une formation sur l'herbe à poux dans chacune des MRC de la Montérégie. Cette activité a permis de sensibiliser 16 nouvelles municipalités au programme de la DSPPÉ visant le contrôle de l'herbe à poux. Au total, 31 municipalités ont reçu cette formation, regroupant 68 participants dont 9 urbanistes et/ou aménagistes des MRC et 14 citoyens.

• **SALON DE LA SANTÉ** Les citoyens de Saint-Bruno et des environs pourront se renseigner sur certains programmes de la Direction de la santé publique et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie lors du 1er Salon de la santé de Saint-Bruno qui se tiendra les 29 et 30 août prochains au Centre socioculturel. Notamment, au kiosque sur l'herbe à poux, des plants faciliteront l'identification de la plante et des dépliants seront disponibles.

DES PARTENAIRES, DES INTERVENTIONS...

• **FÉLICITATIONS!** Depuis trois ans, **la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil** applique avec brio son règlement municipal sur le fauchage des mauvaises herbes dont l'herbe à poux. Le règlement, basé sur la Loi sur les Abus préjudiciables à l'Agriculture, ne mentionne aucune date butoir pour le fauchage mais bien un délai de 10 jours à partir de la date de l'avis envoyé au propriétaire du terrain infesté. Ainsi, un premier avis est envoyé tôt en saison aux propriétaires des terrains, préalablement repérés, les informant qu'ils ont jusqu'à la fin juillet, date établie en fonction du cycle vital de l'herbe à poux, pour faucher leur terrain. Ils ont le choix de le faucher eux-mêmes ou de le faire faucher par la municipalité et payer des frais de 45$ pour un terrain entre 15 000 et 25 000 pi^2. A cet effet, un formulaire-réponse, joint à l'avis, doit être complété et retourné à la municipalité. Pour les propriétaires qui decident de faucher eux-mêmes, l'inspectrice envoie un deuxième avis environ 15 jours avant le 1er août de manière à leur laisser le délai inscrit dans le règlement en plus de quelques jours pour que la municipalité procède elle-même au fauchage advenant le non-respect de l'avis, les frais étant alors assimilés au compte de taxes foncières. Pour fins de sensibilisation, un dépliant *herbe à poux Agissons sur le champ!* accompagne le deuxième avis. Depuis que cette pratique est instaurée, les citoyens de Saint-Mathieu-de-Beloeil se plaignent moins des inconvénients du rhume des foins et la propreté des terrains est du même coup respectée. Vous trouverez ci-joint une copie du règlement et des avis pour vous en inspirez si vous désirez modifier votre propre règlement ou simplement pour vous aider à appliquer le votre de manière plus efficace. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspectrice municipale Madame Évelyne D'Avignon au (450) 467-7490.

LA DSP A LU POUR VOUS Dans le cadre du processus de **révision des schémas d'aménagement** actuellement en cours, le réseau de santé publique a dégagé des orientations en lien avec la protection de la santé publique et l'aménagement du territoire. Une de celles-ci vise notamment la diminution de l'exposition des populations aux nuisances et contraintes d'origine anthropique et aux contaminants environnementaux, dont l'herbe à poux. En effet, les schémas d'aménagement peuvent être un outil permettant l'atteinte de l'objectif de réduction des allergies causée par cette mauvaise herbe. Les MRC peuvent attacher des dispositions normatives au document d'accompagnement du schéma afin de régir l'entretien des terrains susceptibles d'être colonisés par l'herbe à poux et demander aux municipalités de prévoir des mesures de contrôle efficaces (Bolduc, D.G., Lavoie, M. et M. Bélanger. 1998. Pour un aménagement du territoire favorable à la santé. *Bise, le Bulletin d'information en santé environnementale*, mars-avril: 1-4).

OÙ SE TROUVE L'HERBE À POUX?
Les résultats en bref du portrait de situation de l'infestation 1997

Dans le cadre des objectifs du *programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière en Montérégie*, le portrait de situation de l'infestation du territoire montérégien par l'herbe à poux a été réalisé l'an dernier conjointement avec 80 municipalités. Près de 30% de la superficie du territoire (3 253 km²) a été couvert par cet inventaire. Le portrait de situation a été réalisé sur un échantillon représentatif de milieux qui peuvent présenter un risque élevé d'infestation par la mauvaise herbe. Le nombre de plants a été noté dans chaque point d'échantillonnage couvrant une surface de 1 m².

Au total, 10 139 points d'échantillonnage de 1 m² ont été réalisés, constituant 1 008 sites répartis dans les 5 sous-régions de la Montérégie. Basés sur le nombre de points d'échantillonnage infestés et le nombre de plants/m², un indice de l'infestation a été élaboré permettant de classifier les sites selon leur degré d'infestation. L'indice de l'infestation s'exprime par une cotation de 1 à 4, la cote 1 représentant une infestation légère alors que la cote 4 reflète une infestation majeure. L'indice de l'infestation de différents milieux échantillonnés sont présentés dans le tableau suivant.

Synthèse des résultats de l'échantillonnage de l'herbe à poux en Montérégie (1997)

CARACTÉRISTIQUES DE L'INFESTATION	MILIEUX ÉCHANTILLONNÉS							
	routes en milieu rural	routes en milieu urbain	dépôts à neige	emprises de voies ferrées	emprises hydro-électriques	bordures champs agricoles	terrains à développement résidentiel	terrains industriels
indice de l'infestation (n=sites)	(152)	(43)	(18)	(56)	(10)	(84)	(157)	(55)
cote 1	7%	24%	5%	19%	10%	34%	24%	33%
cote 2	13%	37%	39%	52%	40%	40%	44%	36%
cote 3	33%	23%	17%	18%	30%	20%	14%	18%
cote 4	47%	16%	39%	11%	20%	6%	18%	13%

Les bordures des routes et les dépôts à neige: des milieux préoccupants Il n'est pas étonnant de retrouver une infestation majeure aux abords des routes et dans les dépôts à neige compte tenu que le sol est constamment perturbé par les camions et les charrues à neige et que le sol est riche en sel de déglaçage. Ces conditions de croissance sont très difficiles pour la plupart des autres végétaux ce qui permet l'établissement hâtif voire unique de l'herbe à poux. Les caractéristiques de l'infestation par l'herbe à poux des routes sont toutefois différentes selon leur localisation, soit en milieu urbain ou en milieu rural.

Autres constatations Bien que les emprises ferroviaires et hydroélectriques de même que les bordures de champs agricoles soient souvent perçues comme des milieux susceptibles d'être fortement infestés par l'herbe à poux, les résultats de l'étude démontrent que ces milieux sont par ailleurs faiblement colonisés par cette mauvaise herbe, notamment parce que ces milieux sont entretenus ou que d'autres végétaux compétitionnent avec succès l'herbe à poux. Par ailleurs, les terrains à développement résidentiel et les terrains industriels comportent une infestation notable, particulièrement lorsque les terrains sont jeunes.

Malgré les divers degrés de l'infestation, tous les milieux échantillonnés constituent un apport à la concentration de pollen émise. L'exercice du portrait de situation devait permettre aux partenaires municipaux d'acquérir une expérience pratique leur permettant d'identifier de façon plus systématique les terrains infestés dont ils ont la juridiction et leur permettre ainsi de donner priorité aux sites sur lesquels une intervention pourrait être mise en place. Le portrait de situation se veut donc un outil d'aide à la gestion et à la planification. Les partenaires intéressés à obtenir les résultats du portrait de leur région et à réaliser le portrait de leur propre territoire, peuvent communiquer avec Anne-Marie Goulet (DSPPÉ) au (450) 928-6777 poste 5557.

L'HERBE À POUX EST AUSSI SUR LE NET!

Http://www.allerg.qc.ca **Site de l'Association des Allergologues et Immunologues du Québec**

Ce site informe le grand public sur ce qu'est une allergie, les types d'allergies aux contaminants biologiques dont les pollens, les symptômes reliés et les façons de les réduire. Ce site fait plusieurs liens avec des sites vulgarisés et spécialisés sur les allergies. Vous pouvez également rejoindre cette association au (514) 650-5101.

SOYEZ PLUS VISIBLE QUE L'HERBE À POUX... INFORMEZ VOTRE POPULATION!

- **Herbe à poux ou herbe à la puce?** Pour démystifier ces deux plantes qui causent des allergies bien différentes, un dépliant ***L'herbe à la puce: une plante à éviter!*** répond à plusieurs questions: Comment reconnaître la plante? Comment s'attrape et se soigne les symptômes d'une allergie à l'herbe à la puce? Comment se débarrasser d'un plant? Si vous désirez former vos collègues et employés municipaux sur le sujet, le module de santé au travail a également produit une **trousse de formation sur l'herbe à la puce** comprenant un cahier d'animation accessible pour tous mettant en parallèle les objectifs de chaque thème traité, les notes à présenter et le matériel visuel s'y rattachant (11 diapositives). On peut obtenir ces **outils d'information** auprès de la DSPPÉ.

RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL

☞ VOUS VOULEZ FAIRE PARLER DE VOUS? Utilisez ce bulletin comme tribune pour faire connaître vos bons coups aux partenaires de la Montérégie. **Date de tombée** du prochain numéro : **28 août 1998** (no. fax : (450) 928-6781)

☞ FAUCHER AUX BONNES PÉRIODES FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE! Nous vous rappelons qu'un **deuxième fauchage à la fin août** est important afin d'éliminer les fleurs qui n'auraient pas été atteintes lors de la première fauche de la fin juillet, et ainsi éviter la formation de graines qui pourraient germer l'an prochain. Les terrains à ne pas oublier : bords de routes, dépôts à neige et terrains vacants.

SUJETS À VENIR...

- Bilan des activités des partenaires
- Une table de concertation sectorielle sur l'herbe à poux...pour ou contre?

Herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE a été réalisé par la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation RRSSS Montérégie
Rédaction et mise en page: Anne-Marie Goulet, Elizabeth Masson et Rollande Allard
août 1998

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTÉRÉGIE

BULLETIN D'INFORMATION
SEPTEMBRE 1998

herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE

Mot aux partenaires

Ce dernier numéro du bulletin **herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE** annonce la fin de la saison estivale et l'heure des bilans. Nous vous présentons la compilation du sondage réalisé auprès des municipalités concernant leur intervention dans le dossier herbe à poux en 1998. Nous profitons de l'occasion pour féliciter les municipalités de plus en plus nombreuses qui s'impliquent dans la lutte contre l'herbe à poux. Dans cette dernière parution, nous présentons des éléments de réflexion sur la mise en place d'une structure de concertation montérégienne sur l'herbe à poux. Au plaisir de se retrouver l'an prochain!

OFFRIR DES FLEURS OU UNE PLANTE À UNE PERSONNE ALLERGIQUE? UN PENSEZ-Y BIEN !

Les pollens habituellement présents dans l'environnement extérieur peuvent aussi être des allergènes de l'environnement intérieur par l'intermédiaire de fleurs ou de plantes. Certaines fleurs utilisées dans les arrangements floraux (statices, limoniums, gypsophiles) peuvent provoquer la rhinite et l'asthme allergiques (la fièvre des foins).

Certaines plantes d'appartement sont allergisantes par leur pollen, d'autres le sont par l'inhalation de particules provenant de fleurs fraîches ou séchées et d'allergènes contenus dans leurs tiges et leurs feuilles. C'est le cas du populaire Ficus qui, bien que n'étant pas une plante pollinisante, est une cause d'allergie respiratoire.

Il est relativement facile de garder votre environnement domestique exempt de pollens et d'irritants, mais que pouvez-vous faire pour les pollens extérieurs qui sont difficiles à éviter? Participez au contrôle des plants d'herbe à poux sur votre territoire. Un plant d'herbe à poux peut relâcher jusqu'à un milliard de grains de pollen entre le début août et les premières gelées et ce pollen affecte près d'un québécois sur dix. Alors, n'hésitez pas à éliminer les épis de l'herbe à poux, même en septembre...il n'est jamais trop tard pour bien faire!

DES PARTENAIRES, DES INTERVENTIONS...EN 1998

Plus de la moitié (52%) des municipalités (61/117) ont répondu au sondage de la DSPPÉ à propos des actions réalisées dans le dossier de l'herbe à poux, dont voici les résultats. Peut-être y trouverez-vous des sources d'inspiration pour l'an prochain...

LES ACTIVITÉS DE PROMOTION

La majorité (72%) des municipalités répondantes ont réalisé une ou des activités de promotion auprès de la population. Le bulletin local s'est avéré le moyen le plus utilisé pour rejoindre l'ensemble des citoyens puisque 30 municipalités ont publié un article sur l'herbe à poux dans leur bulletin municipal. Un même nombre de municipalité ont distribué ou mis à la disposition de la population les dépliants, notamment en les présentant au comptoir de certains édifices municipaux. La Paroisse de Saint-Aimé a joint dans son bulletin municipal de juillet un dépliant «Herbe à poux agissons sur le champ» tandis que Melocheville a distribué un dépliant à chacun des propriétaires de terrains vacants. Le succès des activités d'arrachage est mitigé. Malgré des efforts considérables, le taux de participation est souvent faible bien que certaines municipalités, notamment Boucherville qui a accueilli jusqu'à 120 personnes lors de sa journée d'arrachage. Pour rejoindre un plus grand nombre possible de citoyens, certaines municipalités dont Brossard ont choisi de tenir des kiosques d'information sur l'herbe à poux dans quatre établissements commerciaux très fréquentés. L'organisation de cette activité a été réalisée par la ville de Brossard en collaboration avec les clubs Optimiste Champlain et Notre-Dame de Brossard, l'Association Brossard Vert, la Société d'horticulture et d'écologie de Brossard et le CLSC Samuel de Champlain.

LES MESURES DE CONTRÔLE

La totalité des municipalités répondantes fauchent les abords routiers et 34 d'entre elles ont précisé les dates de fauchage. Seulement 40% des routes sont fauchées avant la maturité des fleurs mâles de l'herbe à poux. Le fauchage est fait en partie par les municipalités (46%) mais également par des contractants (39%) ou conjointement (15%).

Parmi les 22 municipalités qui fauchent leur dépôt à neige, 10 ont mentionné les dates de fauchage. Seulement 4 dépôts à neige sur 10 sont fauchés à la bonne période, soit la fin juillet. Deux municipalités, Saint-Bruno et Saint-Luc, ont utilisé des copeaux de bois pour limiter la croissance de l'herbe à poux.

LES ACTIVITÉS DE FORMATION

Les employés et citoyens de 49 municipalités ont été formés en 1998, soit 42 par la DSP et 7 par les municipalités elles-mêmes, ce qui correspond à 23% des municipalités de la Montérégie. Au total, 135 personnes ont été formées dont 4% étaient des élus municipaux.

Sous-région	Nombre de municipalités formées par DSPPÉ	Municipalité
Appalaches - Cantons de l'Est	7	0
Bas-Richelieu - Yamaska	16	2
Haut-Richelieu	9	2
Rive-Sud	3	3
Suroît	7	0
TOTAL	42	7

LE BULLETIN herbe à poux Flash Montérégie

Une majorité de municipalités (90%) jugent utiles les informations présentées dans le bulletin herbe à poux Flash Montérégie. Vingt-cinq (25) municipalités ont distribué le bulletin à leurs employés ou déposé des copies dans les présentoirs des édifices municipaux pour leur population ou encore publié les informations dans leur bulletin municipal. À noter que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil distribue le bulletin herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE à tous les membres du Conseil municipal avant l'assemblée mensuelle. Grâce à la collaboration des partenaires de 1997, la diffusion du bulletin a plus que doublé passant de 103 copies à 222 copies, rejoignant des élus et différents services municipaux, des organismes environnementaux et communautaires.

LA RÉGLEMENTATION

La moitié (31) des municipalités répondantes appliquent une réglementation concernant l'herbe à poux. Toutefois, seulement 12 des 28 des règlements municipaux précisent des dates d'application adéquates pour un contrôle efficace de l'herbe à poux.

LA DSP A LU POUR VOUS

Des insectes pour aider les agriculteurs à venir à bout de l'herbe à poux!

Des chercheurs de l'Université McGill ont placé deux coléoptères, *Zygogramma saturalis* et *Ophraella communa*, dans des cages dans les champs de carottes de la région de Sherrington (MRC Les Jardins-de-Napierville) afin de déterminer le nombre d'insectes idéal pour ravager les feuilles d'herbe à poux. D'après les expériences effectuées en laboratoire, le régime alimentaire de ces insectes à l'allure de coccinelles se limite exclusivement à la mauvaise herbe, il ne faut donc pas craindre qu'ils s'attaquent aux récoltes. Cette méthode de contrôle appelée lutte biologique pourrait pallier au contrôle chimique devenu peu efficace puisque l'herbe à poux a développé une résistance à l'herbicide, le linuron. Toutefois, avant de se lancer dans la production de masse et relâcher les insectes à tout vent, plusieurs questions méritent d'être éclaircies. Bien que les dangers associés à l'introduction d'espèces soient moindres parce que les deux petites bestioles sont indigènes au Québec et non des espèces importées, encore reste-t-il à vérifier s'ils ne sont pas vecteurs de maladies. (Source: Le Devoir du 04/08/98 pages A1 et A8).

POUR L'ATTEINTE D'UN OBJECTIF COMMUN : LA CONCERTATION DANS L'ACTION

Lors de l'élaboration du programme d'intervention pour le contrôle de l'herbe à poux, à l'automne 1996, la DSPPÉ misait d'emblée sur le concept d'une intervention concertée entre différents partenaires, d'un même secteur ou non, et ce compte tenu des caractéristiques intrinsèques de la problématique de l'herbe à poux. Dès les premiers efforts de mobilisation des partenaires municipaux sur cette problématique, la DSPPÉ soulignait cette nécessité et retenait alors comme action de «favoriser la création d'une structure régionale de concertation des partenaires de tous les milieux concernés». D'ailleurs, à l'hiver 1997, 51% (49/97) des municipalités se montraient favorables à la mise sur pied d'une structure de concertation. D'autre part, lors des rencontres de travail avec les partenaires municipaux tenues en juin 1998, cette question a aussi été débattue. De l'avis d'une majorité, des actions concertées, une mise en commun de l'expertise, des échanges réguliers d'information entre pairs peuvent sans aucun doute permettre de supporter le travail individuel et ultimement, l'atteinte d'objectifs communs.

Il y a plusieurs raisons de mettre en place une structure de concertation en regard d'une problématique environnementale comme celle du contrôle de l'herbe à poux, par exemple:

- *enjeu commun* : que l'on soit du secteur municipal, communautaire, environnemental, du secteur privé, du transport ou de la santé, nombreux sont les partenaires confrontés isolément à cette même problématique;
- *ampleur/caractéristiques de la problématique* : une zone ou une région isolée qui applique un contrôle rigoureux ne peut venir à bout de la problématique si les zones ou régions contigues sont non-contrôlées;
- *manque de disponibilité des ressources* : l'ampleur du problème sur un territoire peut être démesurée en fonction des ressources disponibles (monétaires, humaines et techniques).

Les avantages d'une concertation, compte tenu des incitatifs décrits, pourraient s'exprimer ainsi:

- *une meilleure connaissance et compréhension des ressources existantes et des acteurs en place,*
- *une circulation accrue de l'information,*
- *l'évitement du dédoublement,*
- *le ralliement et la solidarisation des forces du milieu,*
- *un consensus dans les priorités,*
- *la mise en commun de l'expérience et de l'expertise,*
- *la rupture de l'isolement,*
- *la mise en commun d'idées et de ressources,*
- *encourager la continuité de l'intervention des partenaires,*
- *favoriser la concrétisation de cibles communes à atteindre,*
- *harmoniser les interventions et les messages.*

Ceci étant dit, quelle forme de concertation serait la plus efficace et la plus attendue des partenaires? À quel palier doit-elle être instituée et quels devront en être les acteurs? Enfin ou plutôt premièrement, quelles fins doit-elle poursuivre? Doit-on préconiser une concertation à une échelle régionale (Montérégie), sous-régionale (regroupement de 3 MRC comme le regroupement de la SMD) ou encore municiaple (MRC)?

La DSPPÉ vous lance ces questions. Nous vous demandons, en tant que partenaires, de prendre quelques instants pour nous faire part de votre opinion concernant la stratégie de concertation à mettre en place. **Un court questionnaire est annexé à ce bulletin afin de nous aider à ébaucher le scénario de concertation qui se calquerait le plus à vos attentes et aux besoins de la communauté. Nous vous demandons de le compléter et de nous le retourner selon les modalités habituelles.** D'autre part, si vous ne croyez pas à cette mécanique de concertation, nous apprécierions tout de même le savoir.

L'HERBE À POUX EST AUSSI SUR LE NET!

http://www.meteomedia.com/season/season_n.htm Site de Météo média concernant la météo saisonnière

Les prévisions de pollens (arbres, graminées, herbe à poux) pour certaines grandes villes canadiennes dont Montréal y sont mises à jour quotidiennement. Il est également possible de consulter les prévisions pour les ultraviolets et la qualité de l'air extérieur mais toujours pour les grandes villes (Montréal, Québec, Ottawa).

RAPPEL

☞ MÊME EN SEPTEMBRE il est important d'éliminer les plants d'herbe à poux oubliés lors du contrôle estival. Pourquoi? Tout simplement parce que certains plants continuent à émettre du pollen jusqu'aux gelées d'automne tandis que d'autres produisent des graines qui peuvent germer et former des plants l'an prochain et qui, à leur tour, produiront du pollen...et le cycle continu. Cependant, à cette période, les plants doivent alors être mis dans un sac pour éviter la dispersion du pollen et des graines. Attention: les personnes allergiques devraient s'abstenir et laisser ce travail aux personnes non allergiques!

☞ PRENEZ DE L'AVANCE SUR L'HERBE À POUX! En ensemençant cet automne, de la fin octobre au début novembre, vous permettrez aux semis en dormance de germer plus tôt au printemps. Le but du semis en dormance est de semer à un moment propice en s'assurant que la semence ne germera pas avant la saison hivernale d'où le terme dormance. De plus, ce type de semis permet à la semence d'être imbibée d'eau avant le printemps, ainsi lorsque le beau temps arrive la semence germe plus rapidement. Cette pratique permet aux jeunes pousses de mieux s'établir pour combattre plus efficacement l'envahissement de mauvaises herbes, dont l'herbe à poux, avant leur période de croissance active. Vous pouvez consulter votre centre jardin ou la compagnie Gloco au 514-322-1620 ou 1-800-664-5620 pour choisir le meilleur mélange adapté à votre terrain et à vos besoins.

Herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE a été réalisé par la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation RRSSS Montérégie
Rédaction et mise en page: Anne-Marie Goulet, Elisabeth Masson et Rollande Allard
septembre 1998

PROGRAMME D'INTERVENTION VISANT LE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX ET LA RÉDUCTION DE LA PRÉVALENCE DE LA RHINITE ALLERGIQUE EN MONTÉRÉGIE

Dans le but de connaître les efforts consacrés au contrôle de l'herbe à poux au sein de votre municipalité et de suivre l'évolution au fil des ans, pourriez-vous remplir ce court questionnaire et nous le retourner.

A) LES ACTIVITÉS DE PROMOTION AUPRÈS DE LA POPULATION

Cet été, votre municipalité a-t-elle réalisé des activités de promotion reliées à l'herbe à poux, telles que:

ACTIVITÉS	OUI	NON	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRE (dates, nombre de participants, clientèle visée, quantité de matériel remis
a. Envoi d'un communiqué de presse dans un hebdo local	☐	☐	
b. Envoi d'un article dans un bulletin de la municipalité	☐	☐	
c. Organisation d'une journée/d'un concours d'arrachage d'herbe à poux	☐	☐	
d. Organisation d'un kiosque d'information	☐	☐	
e. Organisation d'une conférence	☐	☐	
f. Distribution de dépliants	☐	☐	
g. Distribution d'affiches	☐	☐	
h. Autres, *précisez*	☐	☐	

B) LES ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL MUNICIPAL

Cette année votre municipalité a-t-elle formé son personnel municipal?	Oui ☐	Non ☐
Fonction du personnel?	Inspecteur ☐ Personnel voirie ☐	Personnel non spécialisé ☐ Personnel des loisirs ☐
Autres, *précisez:*		
Nombre de participants?		
Par qui la formation a-t-elle été dispensée?		
Avez-vous utilisé la trousse de formation sur l'herbe à poux produit par la DSPPE? *Commentaires sur la trousse:* (cahier d'animation et acétates)	Oui ☐	Non ☐
Quelle période de l'année jugez-vous la plus appropriée pour former le personnel?		

C) LE BULLETIN herbe à poux FLASH MONTÉRÉGIE

Jugez-vous utile de recevoir ce bulletin?	Oui ☐	Non ☐
Si non, voulez-vous que votre nom soit enlevé de la liste d'envoi?	Oui ☐	Non ☐
Avez-vous diffusé/distribué ce bulletin dans votre municipalité?	Oui ☐	Non ☐ (Si non, passez à la section D)
Dans quels secteurs?	Inspecteur ☐ Personnel voirie ☐	Personnel non spécialisé ☐ Personnel des loisirs ☐
Autres, *précisez:*		
En quelle quantité?		

D) LES MESURES DE CONTRÔLE

Cette année, afin de mieux contrôler l'herbe à poux sur votre territoire, avez-vous pratiqué des méthodes de contrôle? Si oui, veuillez remplir les tableaux selon les types de terrains mentionnés.

Bords de routes

Type de contrôle — fauchage ☐ ensemencement ☐ herbicide ☐
Autres, *spécifiez*: _____

Périodes d'application, *spécifiez*: _____

Application faite par, *spécifiez*: municipalité ☐ contractant ☐

Dépôts à neige

Type de contrôle — fauchage ☐ ensemencement ☐ herbicide ☐
Autres, *spécifiez*: _____

Périodes d'application, *spécifiez*: _____

Application faite par, *spécifiez*: municipalité ☐ contractant ☐

Terrain de votre choix, *spécifiez*:

Type de contrôle — fauchage ☐ ensemencement ☐ herbicide ☐
Autres, *spécifiez*: _____

Périodes d'application, *spécifiez*: _____

Application faite par, *spécifiez*: municipalité ☐ contractant ☐

Réglementation

Votre municipalité a-t-elle une réglementation concernant l'herbe à poux ?	Oui ☐	Non ☐ (Si non, passez à la section E)
Si oui, la réglementation est basée sur	la Loi sur les Abus préjudiciables à l'Agriculture ☐ un règlement municipal de type nuisance ☐ un règlement ou article spécifique à l'herbe à poux ☐	
Cette année, la réglementation concernant l'herbe à poux a-t-elle été appliquée?	Oui ☐	Non ☐
Dates d'application:	*spécifiez*: _____	
Sur quels types de terrains l'appliquez-vous?	Terrain vacant à vocation résidentielle ☐ Terrain vacant à vocation industrielle ☐ Autres, *spécifiez*: _____	
Application faite par:	municipalité ☐ contractant ☐ propriétaire ☐	
Avez-vous modifié votre règlement suite aux informations reçues par la DSPPÉ ? *précisez*: _____	Oui ☐	Non ☐

E) IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DU DOSSIER «HERBE À POUX»

(si modifiée depuis l'an dernier ou nouveau partenaire)

Nom: _____ Fonction: _____

Municipalité: _____ Téléphone: _____

Télécopieur: _____

S.V.P., RETOURNER CE QUESTIONNAIRE COMPLÉTÉ AVANT LE 20 AOÛT 1998,
PAR TÉLÉCOPIEUR: (514) 928-6781
ou PAR LA POSTE: DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE
5245, BOUL. COUSINEAU, BUREAU 3000, SAINT-HUBERT (QUÉBEC) J3Y 6J8

Annexe 5

Articles sur l'herbe à poux parus en 1998 dans diverses revues

ÉTUDES SUR L'HERBE À POUX

Les routes et les dép ôts à neige sont les plus infestés

ANNE-MARIE GOULET

DSPPE

Au Québec, une personne sur dix souffre de rhinite allergique saisonnière, plus connue sous le terme de rhume des foins, du mois d'août aux premières gelées. Le pollen de l'herbe à poux est la principale cause de ces allergies, entraînant des coûts économiques évalués à 50 millions de dollars par année en soins de santé uniquement. C'est pourquoi la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie (DSPPÉ) en a fait une de ses priorités d'intervention.

Dans le cadre d'un programme d'intervention de la DSPPÉ, un inventaire de la plante en Montérégie a été dressé l'été dernier conjointement avec les municipalités. Les résultats portant sur différents milieux sont présentés dans cet article.

MÉTHODOLOGIE

Le portrait de la situation a été réalisé sur un échantillon représentatif de milieux qui peuvent présenter un risque élevé d'infestation par la mauvaise herbe. Pour chacun des milieux, des sites ont été échantillonnés selon un protocole élaboré par la DSPPÉ. L'évaluation qualitative du nombre de plants, seule variable qui demeure stable d'un point de vue temporel, a été notée dans chaque point d'échantillonnage d'une surface d'un mètre carré. Le nombre de plants a permis d'établir trois caractéristiques de l'infestation soit :

1) la superficie infestée qui correspond à la proportion des points d'échantillonnage avec présence d'herbe à poux,
2) la densité de l'infestation (faible, moyenne ou élevée) qui fait référence au nombre de plants par mètre carré,
3) l'indice d'infestation qui permet de classer les sites en combinant la superficie infestée et la densité de l'infestation. L'indice d'infestation s'exprime selon une cotation de 1 à 4, qui identifie les infestations comme étant de légères à majeures.

Plus du tiers (80) des municipalités de la Montérégie ont participé à cet inventaire, ce qui correspond à près de 30 % de la superficie du territoire (3 253 km²). Les caractéristiques de l'infestation des différents milieux échantillonnés sont présentées au tableau suivant. Au total, 195 routes, 66 emprises et 18 dépôts à neige ont été échantillonnés du 19 juin au 30 août 1997.

COMBATTRE L'HERBE À POUX PAR DES FAUCHAGES

Ce sont les routes, plus particulièrement celles situées en milieu rural, et les dépôts à neige qui semblent être les milieux les plus susceptibles de présenter une infestation d'herbe à poux majeure. Il n'est pas étonnant de retrouver une superficie infestée et un indice élevé d'infestation aux abords des routes et dans les dépôts à neige, compte tenu que le sol est constamment perturbé par les camions et les charrues à neige et que le sol est riche en sel de déglaçage. Ces conditions de croissance sont très difficiles pour les autres végétaux, ce qui permet l'établissement hâtif voire unique de l'herbe à poux.

Pour améliorer la qualité de vie des nombreuses personnes atteintes du rhume des foins et par le fait même réduire les coûts de santé associés à ce problème, il appert qu'un contrôle adéquat dans ces milieux est primordial. Ainsi, une des méthodes de contrôle suggérée consiste à pratiquer deux fauchages (un à la fin-juillet et le deuxième à la fin-août), idéalement de deux à cinq centimètres du sol. ▮▮

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1997,
Module de santé environnementale,
Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie,
RRSSS de la Montérégie 1997

MÉTHODES DE CONTRÔLES SUGGÉRÉE

MILIEUX ÉCHANTILLONNÉS

	Routes en milieu rural	Routes en milieu rural	Emprises de voies ferrées	Emprises hydroélectriques	Dépôt à neige
CARACTÉRISTIQUES DE L'INFESTATION					
Superficie infestée (=points)	(725/831) 87 %	(212/432) 49 %	(105/332) 32 %	(17/88) 19 %	(382/527) 72 %
Densité d'infestation (=sites)	(152)	(43)	(56)	(10)	(18)
Faible	28 %	49 %	54 %	70 %	50 %
Moyenne	48 %	33 %	36 %	10 %	39 %
Élevée	24 %	18 %	11 %	20 %	11 %
Indice d'infestation (=sites)	(152)	(43)	(56)	(10)	(18)
Cote 1	7 %	24 %	19 %	10 %	5 %
Cote 2	13 %	37 %	52 %	40 %	39 %
Cote 3	33 %	23 %	18 %	30 %	17 %
Cote 4	47 %	16 %	11 %	20 %	39 %

AQTR

L'HERBE À POUX EN MONTÉRÉGIE

Anne-Marie Goulet et Elisabeth Masson (1)

INTRODUCTION

Dans le cadre des priorités du programme régional de santé publique de la Montérégie, le module de santé environnementale a élaboré en 1997 le *programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière en Montérégie*. Les objectifs du programme sont de diffuser les connaissances sur les mesures de contrôle efficaces et de susciter leur application, de mettre sur pied un mécanisme d'échange d'expertises interpartenaires, de supporter les partenaires dans leurs efforts de mobilisation de la population, de réaliser le portrait de situation de l'infestation et de créer une structure régionale de concertation. Seuls les résultats du portrait de situation seront présentés ici.

Une vaste mobilisation du milieu municipal a permis de créer un réseau de partenaires municipaux représentant 70% de la population montérégienne. Le portrait de situation, réalisé de concours avec les intervenants municipaux, devait leur permettre d'acquérir une expérience pratique pour identifier de façon plus systématique les terrains infestés sous leur juridiction et ainsi de donner priorité aux sites sur lesquels une intervention pourrait être mise en place. Le portrait de situation se veut donc un outil d'aide à la gestion et à la planification.

(1) Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie, Complexe Cousineau, 5245, boul. Cousineau, bureau 3000, Saint-Hubert QC J3Y 6J8, tél. : 450-928-6777 poste 5557 ou 5562, télec. : 450-928-6781.

MÉTHODOLOGIE

Le portrait de situation a été réalisé sur un échantillon représentatif de milieux qui peuvent présenter un risque élevé d'infestation par la mauvaise herbe. Pour chacun des milieux, des sites ont été échantillonnés selon un protocole élaboré par notre Direction. L'évaluation qualitative du nombre de plants, seule variable qui demeure stable d'un point de vue temporel, a été notée dans chaque point d'échantillonnage de 1 m^2. Cette variable a permis de bâtir 3 caractéristiques de l'infestation soit la superficie infestée qui correspond à la proportion des points d'échantillonnage avec présence d'herbe à poux, la densité de l'infestation (faible, moyenne ou élevée) qui fait référence au nombre de plants/m^2 et l'indice de l'infestation qui permet une classification novatrice des sites d'échantillonnage infestés en combinant la superficie et la densité d'infestation. L'indice de l'infestation s'exprime par une cotation de 1 à 4, représentant une infestation de légère à majeure.

RÉSULTATS

Plus du tiers (80) des municipalités de la Montérégie ont participé à cet inventaire correspondant à près de 30% de la superficie du territoire (3 253 km^2). Au total, 10 139 points d'échantillonnage ont été réalisés lors de cet inventaire, constituant 1 008 sites répartis dans les 5 sous-régions de la Montérégie. Les caractéristiques de l'infestation de différents milieux échantillonnés entre le 19 juin et le 30 août 1997 sont présentées au tableau suivant.

DISCUSSION

Les routes, particulièrement celles situées en milieu rural, et les dépôts à neige semblent être des milieux où l'infestation par l'herbe à poux est majeure. Il n'est pas étonnant de retrouver une superficie infestée et un indice de l'infestation élevés dans ces milieux compte tenu de la perturbation répétée du sol par les véhicules d'entretien et de la teneur élevée en sel de déglaçage. Ces conditions de croissance difficiles pour la plupart des végétaux favorisent toutefois l'établissement hâtif, voire unique, de l'herbe à poux.

Bien que les emprises ferroviaires et électriques soient souvent perçues comme étant des milieux pouvant

Synthèse des résultats d'analyses des données d'échantillonnage de l'herbe à poux en Montérégie (1997)

CARACTÉRISTIQUES DE L'INFESTATION	MILIEUX ÉCHANTILLONNÉS							
	routes milieu rural	routes milieu urbain	emprises voies ferrées	emprises électriques	dépôts à neige	terrains à dévelop. résidentiel	terrains industriels	bordures champs agricoles
superficie infestée (n=points)	(725/831)	(212/432)	(105/332)	(17/88)	(382/527)	(1412/2548)	(660/1364)	(139/446)
	87%	49%	32%	19%	72%	55%	48%	31%
densité de l'infestation (n=sites)	(152)	(43)	(56)	(10)	(18)	(157)	(55)	(84)
faible	28%	49%	54%	70%	50%	61%	60%	72%
moyenne	48%	33%	36%	10%	39%	30%	29%	23%
élevée	24%	18%	11%	20%	11%	9%	11%	5%
indice de l'infestation (n=sites)	(152)	(43)	(56)	(10)	(18)	(157)	(55)	(84)
cote 1	7%	24%	19%	10%	5%	24%	33%	34%
cote 2	13%	37%	52%	40%	39%	44%	36%	40%
cote 3	33%	23%	18%	30%	17%	14%	18%	20%
cote 4	47%	16%	11%	20%	39%	18%	13%	6%

(Suite de la page 5)

être sérieusement infestés par l'herbe à poux, l'inventaire a toutefois révélé que ces milieux sont faiblement infestés. Par ailleurs, les terrains à développement résidentiel et les terrains industriels comportent une infestation notable. Malgré les divers degrés d'infestation, tous les milieux échantillonnés constituent un apport à la concentration de pollen émis. Tout site a le potentiel de voir sa situation s'aggraver compte tenu de la capacité de chaque plant d'herbe à poux de produire annuellement une banque de graines importante (en milliers de graines) pouvant survivre plusieurs dizaines d'années dans le sol. Aussi, chaque milieu mérite d'être investigué plus à fond afin de déterminer les priorités d'intervention sur un territoire donné et ce, compte tenu de la capacité d'intervention des partenaires.

Les résultats du portrait de situation ont permis de préciser la distribution et l'ampleur de l'infestation de l'herbe à poux en Montérégie. À la lumière de ces résultats, les partenaires municipaux seront en mesure de définir, selon leurs propres critères, les sites prioritaires et ensuite d'élaborer un plan de contrôle adéquat. Cette première année d'activités confirme la nécessité de maintenir et de soutenir le développement de l'expertise et d'accentuer la mobilisation des partenaires pour une prise en charge efficace du problème de l'herbe à poux.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le *Rapport d'activités 1997*, disponible au 450-928-6777 poste 5558, au coût de 6,00$. Le chèque doit être libellé au nom de la RRSSS de la Montérégie.

ACTUALITÉS

RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Direction de la santé publique (DSP) de l'Abitibi-Témiscamingue vient de publier un inventaire des matières dangereuses entreposées ou transportées dans les huit principales municipalités de son territoire. Au total, plus de 840 000 tonnes de matières dangereuses ont été recensées dans 340 sites d'entreposage différents. Les substances répertoriées ont été regroupées en une vingtaine de catégories différentes. Des quantités-seuils minimales d'entreposage ont été établies (à partir de grilles existantes) afin d'identifier les sites devant théoriquement faire l'objet d'une évaluation de risque (analyse de conséquences selon un scénario d'accident probable). Plus de 60 sites ont dépassé les critères établis, dont 26 étant considérés prioritaires. Un exemple d'analyse de conséquence d'un accident technologique a été réalisé et intégré au rapport. La DSP a également constitué un inventaire des sites d'hébergement de populations à risque (populations vulnérables et lieux de rassemblement public) dans ces huit villes. Finalement, les déplacements de matières dangereuses ont été retracés sur le territoire de leur origine jusqu'à leur destination. Toutes les données ont été géocodées. L'objectif visé est d'arriver à une meilleure gestion des matières dangereuses par l'industrie et les municipalités, si possible par la réduction du risque. En collaboration avec la direction régionale de la Sécurité civile, le rapport a été présenté dans chacune des villes concernées afin de susciter la création de comité conjoint de prévention des accidents industriels majeurs. En plus de son utilité pour l'adaptation des plans municipaux de mesures d'urgence, ce type d'inventaire pourra également servir à mieux planifier l'aménagement du territoire urbain lors du processus de révision des schémas d'aménagement des MRC. Pour obtenir de plus amples informations sur cette étude, communiquez avec Daniel Gagné, tél. 819-764-3264, poste 337, daniel_gagne@ssss.gouv.qc.ca.

EAU POTABLE SUR LA CÔTE-NORD

La Direction de la santé publique (DSP) de la Côte-Nord a récemment publié une étude sur la qualité de l'eau de consommation de son territoire. L'évaluation de la performance des 68 réseaux desservant la population de la Côte-Nord a été réalisée à partir des résultats d'analyses physico-chimiques (de 1985 à 1997) et bactériologiques (de 1994 et 1995) du ministère de l'Environnement et de la Faune. Le bilan révèle notamment l'existence de réseaux plus préoccupants en termes de santé publique. À ce chapitre, il indique la présence d'un indice de risque bactériologique important dans certains réseaux des MRC de la Haute-Côte-Nord, de Sept-Rivières, de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord. Concernant les aspects physico-chimiques, les résultats d'analyses révèlent que quelques réseaux présentent des concentrations de trihalométhanes dépassant la recommandation de Santé Canada de 100 mg/L et que certains autres dépassent les niveaux recommandés de turbidité (1 UTN). Dans son rapport, la DSP suggère principalement d'étendre la désinfection à tous les réseaux s'approvisionnant à partir d'eau de surface ainsi qu'à ceux qui prélèvent une eau souterraine, lorsque le bilan bactériologique est insatisfaisant; de maintenir le suivi des trihalométhanes et autres sous-produits de la chloration et de réduire au minimum leur présence dans l'eau traitée; de cibler comme priorité le contrôle de la turbidité, lorsque celle-ci est attribuable à la présence de matière organique dans l'eau. Pour obtenir des précisions sur ce rapport, adressez-vous à M. Jacques-François Cartier, tel. 418-589-9845, télec. 418-589-8574, Jacques-Francois_Cartier @ssss.gouv.qc.ca.

Source : DSP de la Côte-Nord, Communiqué, 11 mai 1998

particulier l'Équateur et le Pérou. Tout porte à croire qu'il existe un lien entre le phénomène El Niño et l'augmentation de l'incidence des maladies à transmission vectorielle (paludisme, fièvre de la vallée du Rift) et des maladies diarrhéiques épidémiques (choléra et shigellose). Par exemple, au niveau des Amériques, l'épidémie actuelle de choléra dure depuis sept ans et, à la faveur de cet épisode important d'El Niño, le nombre de cas de choléra a commencé à monter en flèche à la fin de l'année 1997. En 1998, une grave épidémie s'est déclarée au Pérou, où l'on signale déjà, pour les trois premiers mois de l'année 1998, 16 705 cas et 146 décès. Une augmentation du nombre de cas de choléra pour 1998 est également signalée en Bolivie, au Honduras et au Nicaragua. L'augmentation de la surveillance et du potentiel d'intervention des établissements de santé de plusieurs régions à risque ainsi que l'utilisation de la télédétection par satellite contribuent de plus en plus à prévoir et prévenir les épidémies de maladies associées aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Source : OMS. Aide-mémoire, mai 1998

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

Le *Code de gestion des pesticides* constitue le second volet de la *Loi sur les pesticides*, loi qui vise à réduire les effets et les risques de ces produits sur l'environnement et la santé humaine. Le Code vient établir des normes relatives à l'entreposage, à la vente et à l'utilisation des pesticides, et fixe des normes visant à assurer la protection des milieux aquatiques et des zones habitées (ex. bandes de protection) ainsi que celle du public (ex. affichage lors d'un traitement). Le Code propose des normes minimales applicables à l'ensemble du territoire québécois. Toutefois, dans les secteurs de l'entretien paysager et de l'extermination, les municipalités qui désirent aller au-delà des normes du Code peuvent mettre de l'avant leurs propres règles. Récemment, le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) a lancé une consultation publique sur l'avant-projet de règlement du *Code de gestion des pesticides*. Cet exercice a pour objectif de permettre au MEF d'améliorer le projet de règlement afin qu'il rencontre les attentes des différents secteurs concernés (municipal, urbain, agricole, industriel, environnemental et forestier) dans un objectif d'utilisation sécuritaire des pesticides. Les associations et organismes s'intéressant, à un niveau ou à un autre, à la gestion des pesticides au Québec peuvent présenter des mémoires avant le 18 septembre prochain. Pour obtenir des informations sur la préparation de mémoire ou sur la consultation ou encore, pour obtenir une copie de l'avant-projet de *Code de gestion des pesticides*, vous devez communiquer avec M. Marcel Gaucher, tel. 418-523-3829, poste 4806; marcel.gaucher@mef.gouv.qc.ca.

Source : MEF. Communiqué, 2 juin 1998

HERBE À POUX OU HERBE À LA PUCE ?

Un des objectifs du *Programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière en Montérégie* élaboré par la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie (DSPPÉ) (voir article en page 5) est de favoriser le transfert de l'expertise quant aux mesures de contrôle vers les partenaires municipaux et en susciter leur application de façon concertée. En 1997, la diffusion de cette expertise s'est orchestrée autour de formations distinctes destinées aux gestionnaires municipaux et au personnel d'entretien des terrains municipaux. Le taux de participation s'est avéré intéressant puisque 80 gestionnaires de 32% (70) des municipalités et 239 employés de 35% (75) des municipalités ont participé à ces activités de formation. Ce succès est entre autres attribuable au fait que les formations aux employés ont été dispensées directement dans les municipalités, adaptées aux besoins et à la disponibilité des participants. Pour favoriser la formation des employés municipaux dans leur milieu de travail, nous encourageons les partenaires à dispenser eux-mêmes ces formations. Pour faciliter cet exercice, la DSPPÉ a produit une trousse de formation comprenant un cahier d'animation accessible pour tous mettant en parallèle les objectifs de chaque thème traité (identification de la plante, symptômes, méthodes de contrôle), les notes à présenter et le matériel visuel s'y rattachant (acétates et photographies couleurs). Récemment, le module de santé au travail a produit une trousse de formation semblable sur l'herbe à la puce de même qu'un dépliant intitulé *Herbe à la puce : Une plante à éviter!* On peut obtenir ces outils de sensibilisation à des frais minimes auprès de la DSPPÉ au 450-928-6777 poste 5557. Espérons qu'avec ce matériel de promotion, les personnes en viendront à moins confondre ces deux plantes et que les torts qu'elles causent diminueront!

ODEURS EN MILIEU AGRICOLE

La nouvelle directive du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) concernant la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole est entrée en vigueur au mois de mars dernier. Dans cette directive, les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage sont déterminées à partir de formules qui tiennent compte de plusieurs paramètres dont le nombre d'animaux, la charge d'odeur, le type de fumier et de projet, les moyens d'atténuation des odeurs utilisés et les usages à protéger. Les distances séparatrices pour l'épandage des engrais de ferme, quant à elles, dépendent du type de fumier et du mode d'épandage utilisé, et varient selon la date d'épandage. Rappelons que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est venue accorder aux municipalités le pouvoir d'établir par règlement des normes de distances en zone agricole pour les installations d'élevage et les activités d'épandage. Pour encadrer ce pouvoir qui s'exerce par le biais de la réglementation municipale, le

SANTÉ DES FEMMES : Soutien des aidantes naturelles

Dans le contexte du virage ambulatoire, la problématique de l'épuisement des aidantes naturelles prend une importance accrue et les mesures de prévention deviennent d'autant plus cruciales. Le soutien aux aidantes naturelles de personnes âgées vivant à domicile constitue un objet d'action pour la **D.S.P.P.É. de la Montérégie**. Dans cette optique, un programme régional a été développé en collaboration avec l'**Association des familles soutien d'aînés de Saint-Hubert (AFSAS)**. Le modèle d'intervention est actuellement en implantation dans dix projets locaux en Montérégie, lesquels rejoignent déjà près de 300 aidantes naturelles à titre de participantes. Compte tenu de la difficulté de rejoindre cette clientèle, les résultats obtenus sont tout à fait encourageants. Un premier rapport d'étape concernant le bilan d'implantation est maintenant disponible.

Pour information : **Noëlandré Delisle, DSPPÉ Montérégie**, (450) 928-6777, poste 5496 **et Anyela Vergara, AFSAS,** (450) 656-5389.

L'HERBE À POUX : Rapport d'activités 1997

Au Québec, une personne sur dix souffre de rhinite allergique saisonnière, communément appelée rhume des foins, du mois d'août aux premières gelées? Le pollen de l'herbe à poux est la principale cause de ces allergies entraînant des coûts évalués à 50 millions par année, uniquement en soins de santé. C'est pourquoi la **DSPPÉ Montérégie** en a fait une de ses priorités d'intervention. En effet, en 1997, elle a élaboré un programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la rhinite allergique dont le rapport d'activités est maintenant disponible.

Le Rapport d'activités 1997 dresse le bilan des diverses actions qui ont été entreprises dans le cadre de la première année de ce programme, notamment l'inventaire de la plante sur le territoire montérégien réalisé conjointement avec les municipalités. Il est à noter que plus du tiers (80) des municipalités ont participé à cet inventaire correspondant à près de 30% de la superficie du territoire (3 253 km2). On a également recensé les milieux propices à une colonisation de la mauvaise herbe. Le développement d'une méthode d'analyse utilisant un indice d'infestation a permis une classification novatrice des sites d'échantillonnage infestés en combinant la superficie et la densité de l'infestation. Les résultats de l'étude confirment que les milieux préoccupants demeurent les abords routiers et les sites fortement perturbés comme les dépôts à neige municipaux. Toutefois, tous les milieux investigués constituent un apport plus ou moins important à la concentration de pollen émise annuellement.

Outre les résultats de l'inventaire de l'infestation, le rapport présente les résultats des activités de diffusion des connaissances (formation des gens du milieu municipal), des activités de promotion auprès de la population et du portrait des mesures de contrôle pratiquées par les partenaires municipaux, incluant les mesures de type réglementaire.

Le Rapport d'activités 1997 est disponible au Module de santé environnementale de la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie (450) 928-6777, poste 5558 au coût de 10,00$. Le chèque doit être libellé au nom de la RRSSS de la Montérégie.

Source : Nathalie Hudon, DSP Montérégie, (450) 928-6777, poste 5419.

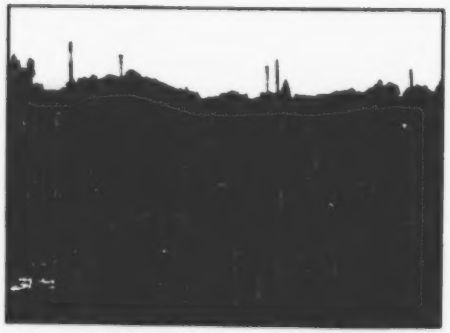

À l'avant-plan : terrain infesté d'herbe à poux. À l'arrière-plan : végétation naturelle exempte d'herbe à poux.

Source : LE JOURNAL DE SANTE PUBLIQUE, Bulletin d'information du Conseil des directeurs de la santé publique, Volume 5, N° 6, juin 1998

Annexe 6

Communiqués de presse envoyés aux hebdomadaires régionaux de la Montérégie en 1998

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Une formation pour venir à bout de l'herbe à poux !

St-Hubert, le 2 juin 1998 - La population est cordialement invitée à une formation sur l'herbe à poux qui sera dispensée par une biologiste de la Direction de la santé publique dans chacune des MRC de la Montérégie. Voici les objectifs de cette formation:

1. *Identifier l'herbe à poux et son habitat*

   Saviez-vous que l'herbe à poux peut atteindre une hauteur de 1 m?

   Seriez-vous en mesure d'identifier l'agent allergène et sa couleur?

2. *Connaître les symptômes et les façons de les réduire*

   À partir de quelle date les symptômes se font-ils sentir?

   Saviez-vous que la cigarette peut aggraver les symptômes d'allergie?

3. *Connaître les méthodes pour contrôler l'herbe à poux?*

   Saviez-vous que l'eau bouillante peut être utilisée pour éliminer l'herbe à poux?

   À quelles dates doit-on pratiquer le fauchage pour contrôler efficacement l'herbe à poux?

Alors, si vous voulez avoir les réponses à ces questions et bien plus, vous êtes tous les bienvenus à la formation sur l'herbe à poux dont la durée varie entre 1h30 et 2h00. Du matériel favorisant l'identification de la plante sera disponible sur place. On vous y attend en grand nombre! Vous trouverez ci-joint les dates et les endroits où sera dispensée cette formation dans votre région.

-30-

Source : Direction de la santé publique de la Montérégie
Pour information : *Nathalie Hudon, agente d'information*
(Bureau de presse RRSSS de la Montérégie)
téléphone: 928-6777 poste 5419

ENDROITS ET DATES OÙ LES FORMATIONS SUR L'HERBE À POUX SERONT DISPENSÉES

MRC	*ADRESSE*	*DATE*	*HEURE*
LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	630, rue Richelieu, Beloeil	lundi, le 15 juin	9h30
LE BAS-RICHELIEU	1275 Chemin des Patriotes, Sorel	mercredi, le 17 juin	13h30
LES MASKOUTAINS	2200, rue Pratte, Saint-Hyacinthe	lundi, le 29 juin	9h30
ACTON	1037, rue Beauregard, Acton Vale	jeudi, le 9 juillet	13h30
BROME-MISSISQUOI	749, rue Principale, Cowansville	mardi, le 23 juin	13h30
LA HAUTE-YAMASKA	735, rue Dufferin, Granby	mardi, le 7 juillet	13h30
CHAMPLAIN	1000, rue De Sérigny, Longueuil	jeudi, le 25 juin	13h30
LAJEMMERAIS	609, route Marie-Victorin, Verchères	jeudi, le 18 juin	13h30
ROUSSILLON	50, rue Sainte-Thérèse, Delson	lundi, le 22 juin	13h30
LE HAUT-RICHELIEU	380, 4e Avenue, Iberville	jeudi, le 2 juillet	13h30
LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE	361, rue Saint-Jacques, Napierville	vendredi, le 26 juin	9h30
ROUVILLE	500, rue Desjardins, Marieville	lundi, le 6 juillet	13h30
BEAUHARNOIS-SALABERRY	600, rue Ellice, Beauharnois	mardi, le 16 juin	13h30
LE HAUT-SAINT-LAURENT	23, rue King, Huntingdon	mardi, le 30 juin	9h30
VAUDREUIL-SOULANGES	199, rue Principle, Les Coteaux	vendredi, le 19 juin	9h30

Si vous avez des questions supplémentaires, vous pouvez contacter madame Anne-Marie Goulet au numéro de téléphone suivant: 514-928-6777 poste 5557.

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Peut-on empêcher l'implantation de l'herbe à poux?

St-Hubert, le 2 juin 1998 - Saviez-vous qu'au Québec une personne sur dix souffre de rhinite allergique, communément appelée rhume des foins, entre août et septembre? L'herbe à poux est la principale cause de ces allergies entraînant des coûts économiques évalués à 50$ millions par année. C'est pourquoi la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation (DSPPÉ) de la Montérégie en a fait une de ses priorités d'intervention.

Diverses actions visant à soutenir les municipalités et les grands propriétaires de terrains dans leur lutte contre l'herbe à poux ont été entreprises dans le cadre du programme d'intervention de la DSPPÉ visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière en Montérégie. Notamment, un inventaire de la plante sur ce territoire a été réalisé l'été dernier conjointement avec les municipalités. Les résultats de cet inventaire seront rendus publics prochainement.

Si vous voulez contrôler l'herbe à poux sur votre propre terrain, et réduire par le fait même le nombre d'allergies respiratoires et les coûts de santé associées à ce problème, nous vous suggérons ici quelques techniques faciles à réaliser.

Empêcher l'implantation de l'herbe à poux en trois étapes:

1. Vérifier la présence de végétation

Dès le début du printemps, inspectez votre terrain. Si le sol est à nu, il est favorable à l'implantation de l'herbe à poux. L'herbe à poux est une plante annuelle et ses graines commencent à germer à la mi-mai. Même les surfaces gazonnées qui présentent des endroits dénudés sont des terrains propices à l'implantation de cette mauvaise herbe. Ses graines peuvent germer dans des conditions difficiles là où la plupart des autres végétaux ne peuvent s'implanter.

2. Vérifier et s'il y a lieu améliorer la qualité du sol

Une meilleure qualité du sol, autant du point de vue organique que physique, aide au contrôle de l'herbe à poux. Ainsi, une terre riche et fertile permettra à d'autres plantes de croître. Cela nuira à l'implantation de l'herbe à poux puisque cette dernière n'est pas une plante compétitive. Il peut être utile d'enrichir votre terrain en lui ajoutant de l'engrais. Par ailleurs, on peut améliorer la fertilité du sol en améliorant sa structure. Enlever les pierres, niveler, drainer et aérer sont autant de moyens qui facilitent la croissance du gazon ou des autres plantes.

3. Ensemencer ou réensemencer les endroits dénudés, dès le printemps

L'ensemencement de plantes compétitives est une des meilleures façons d'empêcher l'implantation de l'herbe à poux. Le choix des semences est important pour assurer le succès de l'opération. Deux critères détermineront le choix à effectuer. D'abord, les caractéristiques de votre terrain: est-il sec, humide, sablonneux, argileux, salin ou non, etc.? Ensuite, considérez la vocation de votre terrain. S'agit-il d'un espace de jeux où le terrain sera piétiné? D'un lot vacant laissé à lui-même durant l'été? D'une bordure de votre perron qui recevra du sel pendant l'hiver? D'un endroit bien protégé dans votre plate-bande? Il existe des plantes pour chaque type de site. Si vous êtes indécis, vous pouvez obtenir de l'information auprès des centres du jardin de votre localité.

Ces quelques conseils vous assureront à vous ou à votre voisin une meilleure qualité de vie. Bon jardinage!

-30-

Source : Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie
Pour information : *Nathalie Hudon, agente d'information*
(Bureau de presse RRSSS de la Montérégie)
téléphone: 928-6777 poste 5419

Veuillez noter que ce communiqué est le premier d'une série de quatre lesquels seront émis à environ un mois d'intervalle.

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Herbe à poux : bien l'identifier pour en venir à bout!

St-Hubert, le 20 juin 1998 - Savoir identifier l'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*) et connaître son cycle de vie sont des éléments de base pour nous aider à contrôler son implantation.

Où trouve-t-on l'herbe à poux?

Cette mauvaise herbe raffole des sols pauvres. Elle s'installe le long des trottoirs, dans les ruelles, autour des arbres bordant une rue, sur des terrains non entretenus, le long des chemins de fer et des routes. Par ailleurs, elle supporte mal la présence d'espèces compétitives: elle ne pousse donc pas en forêt, ni dans les terrains bien fournis en végétation.

C'est une plante annuelle, c'est-à-dire que tous les plants meurent dès les gelées automnales. Cependant, les graines produites survivent à l'hiver et commencent à germer à la mi-mai si les conditions sont favorables. Dans le cas contraire, elles peuvent attendre dans le sol quelques années avant de germer.

Comment reconnaître l'herbe à poux? (voir illustration ci-jointe)

Au Québec, il existe trois espèces d'herbe à poux: la petite, la grande et la vivace. La petite herbe à poux est celle que nous retrouvons le plus fréquemment.

Feuilles:	vert uniforme des 2 côtés, feuilles très découpées, opposées à la base et alternées dans le haut.
Tige:	couverte de poils.
Fleurs:	les fleurs mâles sont verdâtres, regroupées en épi au sommet de la plante et peuvent mesurer jusqu'à 15 cm.

Hauteur : à maturité, la plante mesurera généralement entre 10 cm et 100 cm (4 pouces à 36 pouces).
À cette période de l'année, les plants d'herbe à poux peuvent atteindre 10 cm, selon les régions.

Quel est le cycle de vie de l'herbe à poux?

Les graines d'herbe à poux germent habituellement à la mi-mai et la plante atteint sa maturité entre la fin juillet et la mi-août. À ce moment, les fleurs mâles sont épanouies et relâchent leur pollen. La symphonie des ATCHOUM commence! Environ, six semaines de malaises et plus s'ensuivent.

Lorsque les conditions sont favorables, chaque plant produit plusieurs millions de grains de pollen très légers qui sont transportés par le vent. Ce pollen peut féconder les fleurs femelles du même plant ou celles d'un autre plant. Chaque plant d'herbe à poux peut produire jusqu'à 3 000 graines qui à leur tour peuvent germer l'année suivante et générer de nouveaux plants. Alors, pourquoi ne pas agir sur le champ pour contrôler l'herbe à poux dès maintenant!

Que faire pour contrôler l'herbe à poux?

L'arrachage

Lorsqu'elle est présente dans notre environnement immédiat, on peut l'arracher sans crainte, elle ne provoque pas de réaction cutanée au toucher. Cependant, il est préférable d'arracher l'herbe à poux avant qu'elle ne soit en fleurs, c'est-à-dire avant le mois d'août.

Le fauchage

Outre l'arrachage, il existe une autre méthode de contrôle traditionnelle soit la tonte ou le fauchage. Pour plus d'efficacité, deux critères sont importants à respecter. D'abord la période, il s'agit d'effectuer deux coupes soit une à la fin juillet et une seconde à la fin août afin d'empêcher les plants de fleurir. Ensuite la hauteur de la coupe, idéale entre 2 cm et 5 cm du sol. Par ailleurs, si on identifie un grand terrain ou un abord routier infesté, il vaut mieux en aviser la municipalité qui pourrait entreprendre des actions.

La naturalisation

Depuis quelques années, plusieurs nouvelles techniques de contrôle sont disponibles pour venir à bout des grands terrains infestés. La santé publique de Montréal-Centre a d'ailleurs récemment produit un guide sur le sujet. Une des techniques de contrôle de plus en plus utilisée est la naturalisation des sites. Il s'agit, entre autres, de réduire les interventions d'entretien pour laisser proliférer les plantes au détriment de l'herbe à poux. Si un terrain vous semble à l'abandon, c'est peut-être votre municipalité qui expérimente la croissance de plantes compétitives à l'herbe à poux, alors informez-vous!

La santé publique de la Montérégie publiera prochainement un article portant sur les façons de contrôler les symptômes de l'allergie causée par l'herbe à poux.

-30-

Source : Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie

Pour information : *Nathalie Hudon, agente d'information*
(Bureau de presse RRSSS de la Montérégie)
téléphone: 928-6777 poste 5419

Veuillez noter que ce communiqué est le deuxième d'une série de cinq lesquels sont émis à un mois d'intervalle.

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Symptômes d'allergie... ATCHOUM! Que faire pour les contrôler?

St-Hubert, le 16 juillet 1998 - Au Canada, le nombre d'allergies respiratoires a augmenté depuis les dernières années. On estime qu'au Québec, une personne sur dix souffre de rhinite allergique, communément appelée «fièvre des foins», entre août et septembre. L'herbe à poux étant la principale cause de ces allergies, la santé publique de la Montérégie en a fait une de ses priorités. Diverses actions visant à soutenir les municipalités et les grands propriétaires de terrains dans leur lutte contre l'herbe à poux ont été entreprises par plusieurs directions de la santé publique. Recherches, documents techniques, conférences, outils d'information et de sensibilisation, sessions de formation et d'information, tout a été mis en oeuvre pour contrôler l'herbe à poux avec succès.

Quelles sont les causes de la fièvre des foins?

Plusieurs types de pollen causent la fièvre des foins:

- le pollen des arbres et des arbustes, dispersé de la mi-mars jusqu'à la fin de juin;
- le pollen des graminées (gazon, foin, seigle, blé, maïs), libéré de la fin mai jusqu'à la mi-octobre;
- *le pollen des plantes herbacées dont la plus importante est l'herbe à poux, responsable des allergies de la fin juillet jusqu'aux premières gelées.*

Les principaux symptômes ressentis par les gens allergiques sont: la congestion nasale, les éternuements répétés, le picotement du nez, le larmoiement et l'irritation des yeux.

Que faire si on trouve de l'herbe à poux?

S'il n'y a que quelques plants, pourquoi ne pas les arracher en passant? La plante n'est pas allergène au toucher. Il y en a quelques talles sur les bordures des trottoirs et des rues?

Profitez-en pour faire une petite opération de nettoyage avec vos collègues de travail ou avec vos voisins et les enfants du quartier. Par contre, les personnes allergiques doivent éviter de contribuer à cette opération lorsque la plante sera en fleurs (fin juillet jusqu'au premières gelées) car les malaises causés par les allergies risquent de s'amplifier.

Vous en identifiez aux abords des routes, des voies de chemin de fer, des lots vacants ou un plein champ! Appelez votre municipalité, elle pourrait prendre les mesures nécessaires. Certaines municipalités disposent à cet égard d'un règlement qui oblige les propriétaires à contrôler les mauvaises herbes dont l'herbe à poux.

Quelques conseils santé pour alléger les symptômes de la fièvre des foins

- Éliminez le mal par la racine: détruisez le plus de plants possible lorsque vous les démasquez.
- Favorisez les activités extérieures en fin de journée, le pollen de l'herbe à poux est en moins grande concentration.
- Sortez après une pluie, pendant que les grains de pollen sont encore collés au sol.
- À la maison, vous pouvez utiliser un climatiseur et des filtres à air qui sont entretenus et efficaces pour éliminer les grains de pollen. Des filtres au charbon ne sont pas conçus pour capter les grains de pollen alors que les filtres électrostatiques peuvent capter la majorité du pollen.

- 30 -

Source : Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie

Pour information : *Nathalie Hudon, agente d'information*
(Bureau de presse RRSSS de la Montérégie)
téléphone: 928-6777 poste 5419

Veuillez noter que ce communiqué est le troisième d'une série de quatre lesquels sont émis à un mois d'intervalle.

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Où se trouve l'herbe à poux? Les routes et les dépôts à neige, des milieux préoccupants en Montérégie

St-Hubert, le 17 août 1998 - Une étude réalisée en 1997 auprès de 80 municipalités montérégiennes démontre que les routes et les dépôts à neige sont des endroits fortement infestés par l'herbe à poux. Cette étude a été dirigée par la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation (DSPPÉ) de la Montérégie dans le cadre du programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la rhinite allergique. La rhinite allergique, communément appelée rhume des foins, touche entre 73 000 et 150 000 Montérégiens. Qui est le coupable? « Le pollen de l'herbe à poux est responsable de la majorité des allergies respiratoires entraînant des coûts de santé évalués à 50$ millions par année », explique Elisabeth Masson, responsable du programme à la DSPPÉ.

L'inventaire de la plante a été réalisé l'été dernier conjointement avec les partenaires municipaux afin de leur permettre d'acquérir une expérience pratique pour identifier de façon plus systématique les terrains infestés dont ils ont la juridiction et ainsi de donner priorité aux sites sur lesquels une intervention pourrait être mise en place. Près de 30% de la superficie de la Montérégie (3 253 km^2) a été parcouru dans les 80 municipalités qui participaient à l'étude. **(Vous trouverez ci-jointe la liste des municipalités participantes à l'inventaire dans votre région.)**

Les caractéristiques de l'infestation de l'herbe à poux sont toutefois différentes selon la localisation des routes, soit en milieu urbain ou en milieu rural. Il n'est pas étonnant de retrouver une infestation majeure aux abords des routes et dans les dépôts à neige compte tenu que le sol est constamment perturbé par les camions et les charrues à neige et que le sol

est riche en sel de déglaçage. Ces conditions de croissance sont très difficiles pour les autres végétaux ce qui permet l'établissement hâtif voire unique de l'herbe à poux.

Autres constatations

Bien que les emprises de voies ferrées et celles d'hydroélectricité soient souvent perçues comme des milieux susceptibles d'être fortement infestés par l'herbe à poux, les résultats de l'étude démontrent que ces milieux sont par ailleurs faiblement colonisés par cette mauvaise herbe. Par ailleurs, les terrains à développement résidentiel et les terrains industriels comportent une infestation non-négligeable. Toutefois, tous les milieux investigués constituent un apport plus ou moins important à la concentration de pollen émise annuellement.

Le contrôle avant tout

Pour améliorer la qualité de vie des nombreuses personnes atteintes du rhume des foins et par le fait même réduire les coûts de santé associés à ce problème, il appert qu'un contrôle adéquat dans ces milieux est primordial. Ainsi, une des méthodes de contrôle suggérée est de pratiquer **deux fauchages (un à la fin juillet et le deuxième à la fin d'août)** dont la hauteur idéale se situe **entre 2 et 5 cm du sol**. Le premier fauchage permet d'éliminer les fleurs avant la libération du pollen et le deuxième fauchage élimine les fleurs qui n'auraient pas été atteintes lors du premier fauchage et les plants qui auraient repousser entre temps.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le *Rapport d'activités 1997* qui a été rendu public récemment. Ce document est disponible au Module de santé environnementale de la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie (450-928-6777 poste 5558) au coût de 6,00$. Le chèque doit être libellé au nom de la RRSSS de la Montérégie.

-30-

Source : Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie

Pour information : *Nathalie Hudon, agente d'information*
(Bureau de presse RRSSS de la Montérégie)
téléphone: 928-6777 poste 5419

Collaboration des municipalités de la Montérégie à la réalisation du portrait de situation 1997

MRC / *Municipalités*	*MRC* / *Municipalités*	*MRC* / *Municipalités*
Acton	**La Vallée-du-Richelieu**	**Le Haut-Richelieu**
Acton Vale	Beloeil	Henryville
	Chambly	Iberville
	McMasterville	L'Acadie
	Mont-Saint-Hilaire	Saint-Alexandre
	Otterburn Park	Saint-Blaise-sur-Richelieu
	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Sainte-Brigide-d'Iberville
	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Jean-sur-Richelieu
	Saint-Bruno-de-Montarville	Saint-Luc
	Saint-Charles-sur-Richelieu	Venise-en-Québec
	Saint-Mathieu-de-Beloeil	
Brome-Missisquoi	**Champlain**	**Les Jardins-de-Napierville**
Bedford	Brossard	Napierville
East-Farnham	Saint-Lambert	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay
Farnham	Greenfield Park	Saint-Rémi
Lac Brome	Saint-Hubert	
Rainville		
Sainte-Sabine		
Sutton		
La Haute-Yamaska	**Lajemmerais**	**Rouville**
Granby (canton)	Boucherville	Marieville
Shefford (canton)	Sainte-Julie	Richelieu
Warden	Saint-Amable	Rougemont
Waterloo	Verchères	Saint-Césaire
	Contrecoeur	Sainte-Angèle-de-Monnoir
	Varennes	
Le Bas-Richelieu	**Roussillon**	**Beauharnois-Salaberry**
Saint-Aimé	Saint-Mathieu	Beauharnois
Sainte-Anne-de-Sorel	Saint-Philippe	Grande-Île
Saint-Joseph-de-Sorel	Sainte-Catherine	Melocheville
Sorel	Mercier	Saint-Louis-de-Gonzague
Tracy	Léry	Saint-Urbain-Premier
		Salaberry-de-Valleyfield
Les Maskoutains	**Haut-Saint-Laurent**	**Vaudreuil-Soulanges**
Saint-Bernard-Partie-Sud	Godmanchester	Île Perrot
Saint-Hyacinthe	Huntingdon	Pincourt
Paroisse et Village Saint-Damase	Saint-Jean-Chrysostome	Pointes-des-Cascades
Village Sainte-Rosalie		Sainte-Marthe
Paroisse Sainte-Rosalie		
Saint-Liboire		
Canton de Saint-Valérien-de-Milton		

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Prêt pour l'an prochain; ensemencez!

St-Hubert, le 20 septembre 1998 - Chaque année au début du mois d'août, 10% de la population souffre des allergies causées par le pollen de l'herbe à poux dont les symptômes les plus courants sont: le larmoiement et le picotement des yeux, la congestion nasale, les éternuements répétés et la toux pouvant déclencher parfois une crise d'asthme.

Au Québec, les coûts économiques de ce problème sont estimés à un minimum de 50$ millions par année. Un des meilleurs moments pour contrôler l'herbe à poux est lors du nettoyage du terrain à l'automne. La santé publique de la Montérégie vous offre ici quelques conseils.

Que faire à l'automne?

Reste-t-il de l'herbe à poux sur votre terrain ou dans votre voisinage? Si oui, il est toujours temps d'intervenir. Que le problème soit sur votre propriété ou non, vous devez agir. Si vous découvrez un terrain infesté d'herbe à poux près de chez vous, même au mois de septembre, communiquez avec votre municipalité.

En septembre, certains plants continuent à émettre du pollen jusqu'aux gelées d'automne tandis que d'autres produisent des graines en abondance qui germeront l'année suivante si les conditions sont favorables. Il est important de nettoyer les zones infestées d'herbe à poux. Ce travail doit être effectué par des personnes non allergiques.

Si vous procédez à l'arrachage, à cette période de l'année, portez un masque et mettez les plants dans un sac pour éviter la dispersion du pollen et des graines. Mais attention, lorsque le nettoyage est terminé, le sol est dénudé et propice à l'implantation future de nouveaux plants d'herbe à poux, il faut donc corriger la situation.

C'est à ce moment qu'il faut fertiliser votre terrain. Ne manquez pas la chance de faire votre ensemencement dès l'automne. Mélangez à la terre un apport de compost ou d'engrais fertilisant. Consultez votre centre du jardin pour choisir le meilleur mélange adapté à la situation du terrain.

Pourquoi ensemencer à l'automne?

Pour éviter que la semence de plantes compétitives ne germe avant l'hiver, il s'agit de semer de la fin octobre au début novembre. Ce type d'ensemencement permet un établissement plus rapide des semis soit trois à cinq semaines plus vite qu'un semis de printemps. Cette technique assure l'implantation de végétaux qui feront compétition à l'herbe à poux. Au Québec, les saisons sont courtes et cette technique d'ensemencement est une excellente façon de corriger efficacement les sols dégarnis après le nettoyage automnal.

-30-

Source : Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie

Information : *Nathalie Hudon, agente d'information*
(Bureau de presse RRSSS de la Montérégie)
téléphone: 928-6777 poste 5419

Annexe 7

Bilan de la diffusion des outils d'information - 1998

Bilan de la diffusion des outils d'information - 1998
Sommaire

Sources	Outils promotionnels		Municipalités (73)	MRC (14)	Organisme communautaire (1)	Groupes environnementaux (2)	Organisme gouvernemental (1)	Entreprises privées (5)	TOTAL
MSSS	Dépliant français	Gratuits	6868	150	150	250		211	7629
		Vendus	1550			0			1550
MSSS	Dépliant anglais	Gratuits	200		50	25		1	276
		Vendus	300			0			300
MSSS	Affiche		602	14	20	12		45	693
MSSS	Brochure		40	9		1			50
DSPPÉ Montérégie	Carte plastifiée		51	9		0		36	96
DSPPÉ Montérégie	Communiqués		37	6		1			44
DSPPÉ Montérégie	Trousse de formation	Gratuite	5			1	5	2	13
		Prêtée				0		1	1
		Vendue	2			0			2
DSPPÉ Montérégie	Planche graphique	Prêtée	3		1	2		2	8
ALCA	Guide		11			0		1	12
DSC Verdun	2 Cahiers		3			0		1	4
SRC	Vidéo	Prêté	4			1		1	6